

## Deuxième séance, mercredi 7 novembre 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Recours en grâce; huis clos. – Suite de l'examen de détail du budget pour l'année 2013. – Pouvoir judiciaire; examen de détail. – Direction de la sécurité et de la justice; examen de détail. – Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat; examen de détail. – Pouvoir législatif; examen de détail. – Direction des finances; examen de détail. – Récapitulation générale; examen de détail. – Projet de décret N° 30 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013; entrée en matière, lecture et vote final. – Projet de loi N° 32 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2013; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>re</sup> lecture, vote final. – Fin de l'examen du budget pour l'année 2013. – Projet de loi N° 25 sur la géoinformation (LCGéo); entrée en matière et 1<sup>re</sup> lecture. – Elections protocolaires.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 2.

Sont absents avec justifications: MM. Urs Affolter, Vincent Brodard, Nicolas Lauper, Benoît Rey.

Sans justification: MM. Nicolas Rime, Emanuel Waeber.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

### Communications

**La Présidente.** Je vous informe que le Bureau du Grand Conseil a nommé une commission parlementaire ordinaire composée de onze membres pour examiner le projet de loi N° 31 modifiant la loi sur la protection civile (Plan directeur PCi 2013). Elle sera présidée par M. le Député Rudolf Schläfli. Cette commission siégera le mercredi 21 novembre 2012 à 08 h 30. La convocation suivra.

Le Bureau a également attribué à la Commission des routes et cours d'eau l'examen du projet de décret N° 33 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement du ruisseau du village, sur le territoire de la commune du Pâquier.

Vous avez reçu sur vos bureaux un nouveau programme en fonction de l'interruption de nos travaux d'hier. A notamment disparu le point relatif à l'assermentation. Toutes les assermentations auront lieu demain matin.

Je vous informe également que, au vu du menu de cette matinée et des élections protocolaires à gérer en même temps, nous ne ferons pas de pause ce matin. Je vous accorderai

quelques minutes pour vous dégourdir les jambes avant l'annonce des résultats, mais si nous voulons annoncer ces résultats dans les délais, il faut que nous renoncions à la pause de ce matin.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

### Recours en grâce

*Le huis clos est prononcé.*

> Le Grand Conseil refuse la grâce dans un cas.

*Le huis clos est levé.*

—

### Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013

#### Suite de l'examen de détail

##### Pouvoir judiciaire

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Tout d'abord, quelques généralités sur le pouvoir judiciaire. L'excédent de charges de ce pouvoir passe de 27,4 millions aux comptes 2010, puis à 31,5 millions aux comptes 2011, à 34,8 millions au budget 2012 pour atteindre 35,6 millions au budget sous revue.

On constate que cette augmentation régulière est la conséquence, pratiquement, des seules charges qui augmentent, soit + 2,8 millions au budget 2012 et + 4,3 millions au bud-

get 2013. Les revenus stagnent à hauteur de 33 à 34 millions durant cette période. Sur le plan du personnel, nous constatons une augmentation de 5 EPT pour un montant de quelque 765 000 francs. Cette augmentation de postes touche principalement:

- > le Tribunal d'arrondissement de la Gruyère avec 0,5 EPT pour un président de tribunal;
- > le Ministère public pour un procureur pour 0,5 EPT et pour un greffier adjoint, également pour 0,5 EPT;
- > la justice de paix de la Broye, + 0,5 EPT pour un greffier;
- > la justice de paix de la Gruyère, + 0,7 EPT pour un juge de paix et + 0,7 EPT pour un greffier;
- > la justice de paix de la Sarine, + 0,7 EPT pour un juge de paix.

De même, un montant d'environ 940 000 francs est prévu pour des postes auxiliaires sous la forme de montants forfaitaires, ce qui correspond à 9,45 EPT.

Quelques remarques spécifiques concernant le centre de charges «Tribunal cantonal»:

- > sous «Traitement du personnel auxiliaire», le Tribunal cantonal avait obtenu, au cours des années précédentes, des moyens importants extraordinaires pour résorber le retard de la Cour des assurances sociales. Ce sont environ 3 millions qui lui ont été accordés au cours des trois dernières années. La nouvelle organisation du Tribunal cantonal et ces moyens ont permis de résorber les retards et on devrait maintenant se retrouver dans une situation normale. C'est en tous les cas ce qui est prévu au budget;
- > à la position «Contributions à la Caisse de prévoyance du personnel», on constate une augmentation de près de 90 000 francs, alors que les traitements n'augmentent pratiquement pas. Cette augmentation importante entre le budget 2012 et le budget 2013 est due aux changements de la loi de la Caisse de prévoyance. Le taux coordonné de 2012 était calculé sur 190 000 francs; celui du budget sous revue passe à 221 500 francs.
- > à la position «Pensions de retraite», l'augmentation constatée provient du départ à la retraite de deux juges.

Au centre de charges «Tribunaux d'arrondissements», à la position «Prestations de services par des tiers», on relève un montant de 60 000 francs pour l'archivage des dossiers du Tribunal de la Singine. Chaque année, on découvre ce genre de coûts et le tour du canton n'est, semble-t-il, pas terminé. La Commission des finances et de gestion demande à la Direction de prendre les mesures nécessaires afin que

l'archivage soit intégré dorénavant dans le travail courant des tribunaux, du moins pour ne pas recommencer un nouveau tour du canton.

Au centre de charges «Justices de paix», il faut relever le montant de 300 000 francs qui doit couvrir le passage de l'ancien droit au nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Enfin, au centre de charges «Offices des poursuites», voilà un Service qui n'augmente pas son effectif et qui rapporte toujours plus. Ce qui compte, cependant, c'est que les coûts du Service soient adaptés, et non les recettes; ces recettes donnent une image de la situation économique difficile de certains acteurs. Je vous rappelle que la tarification des émoluments est fixée par le Conseil fédéral et que toute tentative, au plan cantonal, de les abaisser est vaine.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie le rapporteur de la Commission pour son rapport très détaillé. En ce qui concerne la recommandation pour l'archivage, je trouve qu'elle est justifiée et je vais la transmettre aux différents tribunaux. Maintenant, quant à son exécution, c'est encore autre chose.

Juste une petite précision en ce qui concerne la dotation du personnel à la justice de paix du cercle de la Sarine. Effectivement, du 0,7 EPT prévu, c'est 0,5 pour un greffier ou une greffière et 0,2 pour augmenter le taux des juges de paix en place.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Dieu sait si la sécurité doit être assurée aujourd'hui en matière de circulation routière. Les chauffards, les gens alcoolisés, ces gens-là doivent être absolument pénalisés. Hier soir, j'écoutes le syndicat des policiers dans le canton du Jura. Il vient d'intervenir tout récemment concernant les radars...

**La Présidente.** M. Duc, est-ce que j'ose vous interrompre? Excusez-moi, mais nous sommes au chapitre du pouvoir judiciaire et j'ai l'impression que vous vouliez intervenir sur la sécurité. Est-ce que j'ose vous demander de reporter votre intervention au chapitre suivant?

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Le pouvoir judiciaire est le troisième pouvoir de l'Etat de droit. Il doit bénéficier de moyens, puisque ses tâches sont tout aussi nécessaires que celles des deux autres pouvoirs. Lorsqu'il s'agit de justice à rendre aux administrés de ce canton, lesquels se trouvent souvent dans des situations de vie délicates, que ce soit par rapport à un divorce, à un accident de la route ou par rapport à une vic-

time qui attend le procès du coupable, les citoyens ont droit à ce que leur cause soit jugée dans des délais raisonnables. Une justice qui fonctionne correctement est un droit du citoyen.

A Fribourg, nous avons des juges, des magistrats compétents et professionnels qui travaillent en toute conscience, qui donnent beaucoup de leur personne, de leur temps libre et, malheureusement, depuis un certain temps, de leur santé. Ceci n'est pas admissible et inquiète beaucoup le groupe socialiste. Constater les retards, admettre qu'il faille attendre deux ou trois ans pour obtenir une décision, voir des magistrats démissionner pour cause de surcharge de travail ou encore tomber malades, tout cela ne peut pas être acceptable. S'il y a beaucoup d'autorités judiciaires surchargées, les justices de paix inquiètent particulièrement le groupe socialiste. Elles sont déjà à la limite de l'implosion et, avec la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte, cela risque d'empirer. A l'heure où notre canton se donne les moyens d'agir dans de nombreux domaines, que ce soit, par exemple – comme constaté lors de la présente session –, le recensement des castors ou des surfaces d'assoulement, il doit y avoir également des moyens donnés au pouvoir judiciaire pour que les magistrats de ce canton puissent effectuer correctement les tâches qui leur sont attribuées.

Dans ces conditions, si le groupe socialiste salue déjà l'octroi de cinq postes supplémentaires dans le budget 2013 pour la justice, il espère désormais qu'il y ait encore davantage de moyens qui soient attribués, cela afin que ces magistrats puissent, à l'avenir, effectuer correctement leurs tâches, lesquelles sont absolument essentielles dans notre Etat de droit.

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je constate donc que M. le Député Mauron n'a pas posé directement de questions. Je ne peux que souligner ce qu'il a dit. On constate effectivement, depuis quelques années déjà – et moi-même, personnellement, depuis que je suis cette Direction –, ces retards aussi bien dans des travaux administratifs que dans des décisions judiciaires. Comme vous l'avez relevé, cette fois, il y a 5 EPT, mais ces EPT sont aussi là, partiellement, pour remplacer des gens qui ont été effectivement malades, etc. Il y a tout de même un montant assez important – je l'ai relevé tout à l'heure – d'un petit million pour des postes auxiliaires. Ce sera, à mon avis, à ce pouvoir judiciaire de placer ces personnes de façon la plus optimale possible, cela au travers de ce montant, mais je pense que M. le Conseiller d'Etat va donner des explications complémentaires.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. Pierre Mauron, député, pour son intervention. Je partage le souci de la sous-dotation des tribunaux. Cela

dit, on ne peut pas parler non plus de grand retard. Je crois que le Conseil de la magistrature veille à ce qu'il n'y ait pas trop de retard. Je crois qu'il faut quand même constater, d'abord, que le pouvoir judiciaire fonctionne bien et que les juges font un excellent travail. Cela dit, se pose surtout le problème des justices de paix qui ont été sous-dotées dès le début de 2008 et, avec le nouveau droit sur la protection de l'enfant et de l'adulte, effectivement, elles auront besoin de plus de personnel. Comme cela a été dit, on accorde quand même 5 EPT, notamment des juges, pour, par exemple, la Gruyère. On augmente également les effectifs à la justice de paix de la Sarine.

Comme vous venez de le dire, M. le Rapporteur, il y a un montant de 940 000 francs pour des postes à durée déterminée. Là, il y a quand même aussi 9,45 postes que l'on peut augmenter, notamment pour les greffiers et les secrétaires.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction de la sécurité et de la justice

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** De façon générale, d'abord, avec des charges pour environ 200 millions et des revenus pour 155 millions, le compte de fonctionnement de la Direction de la sécurité et de la justice présente un solde négatif de 45 millions de francs, en augmentation de 2,8 millions par rapport au budget 2012, ce qui représente tout de même une augmentation de 6,6%. Les charges augmentent de 7,4 millions, alors que les revenus ne progressent que de 4,6 millions.

Quant au compte des investissements, il présente un solde négatif de 13,1 millions de francs. Ce montant provient des dépenses, respectivement des recettes suivantes – que l'on soit bien d'accord: ce sont des montants pour le budget 2013:

- > construction du bâtiment de police de Granges-Paccot, 1 million;
- > divers aménagements d'immeubles, 0,6 million;
- > réseau POLYCOM – le gros paquet –, 12 millions;
- > réaménagement de la cour de promenade de la prison, 0,5 million;
- > constructions diverses à Bellechasse, 1,5 million;
- > crédit d'étude pour le Camp du Lac-Noir, 0,5 million.
- > subventions fédérales pour ces différents postes, 2,9 millions de francs de recettes.

En ce qui concerne le nombre de postes, il est en augmentation de 19,05 unités en provenance des centres de charges suivants:

- > Police, + 18,25 EPT;
- > Service d'application des sanctions pénales et des prisons, + 0,5 EPT;
- > Protection civile, réduction de 0,2 EPT;
- > Bellechasse, + 1,5 EPT;
- > un transfert du Service de la justice au Tribunal cantonal pour 1 EPT, donc réduction de 1 EPT à la Direction de la sécurité et de la justice.

Quelques détails supplémentaires:

- > au centre de charges «Secrétariat général», à la position «Prestations de service par des tiers», on constate une augmentation de 65 000 francs. Il faut relever que cette position contient 75 000 francs pour une campagne grand public de prévention et sécurité. On parle ici, bien sûr, de sécurité de proximité. Le montant total pour cette campagne étant de 150 000 francs, 50% représentent ce montant-là; le solde – donc les autres 50% – est imputé à la Police. Cette campagne sera menée sous l'égide du Conseil cantonal de prévention et de sécurité, selon l'ordonnance du 4 mai 2009;
- > centre de charges «Service de la surveillance des fondations»: pour mémoire, ce Service a causé quelques difficultés par le passé en raison de sa surcharge, ce qui avait conduit à l'engagement de personnel complémentaire en 2011 et en 2010. Les missions du Service ont diminué en raison de la convention signée avec le canton de Berne dont l'organe de surveillance des fondations LPP surveille actuellement les fondations LPP fribourgeoises. Les coûts de ces dernières prestations sont couverts par des émoluments pris directement en charge par les organisations contrôlées. Il reste toutefois le travail de contrôle des fondations classiques, avec, encore, du travail de ratrapage, mais on semble arriver au bout. Pour mémoire, il y a 270 fondations classiques;
- > au centre de charges «Service de la population et des migrants», on constate, pour ce budget, une tendance inverse aux années précédentes, puisque l'on a, quant au solde, une baisse de 783 000 francs par rapport au budget 2012. Ceci provient d'une augmentation des émoluments et taxes de la police des étrangers, d'une forte augmentation des recettes des permis d'établissement et de séjour – c'est la prolongation du permis C –, ainsi que des passeports biométriques;
- > centre de charges «Circulation et navigation» (OCN): avec un solde positif de 64,5 millions, légèrement

inférieur au budget 2012, cette organisation continue d'alimenter très favorablement les comptes de l'Etat. Nous rappelons que l'impôt sur les véhicules et bateaux est redistribué pour un tiers aux communes;

Compte tenu des différentes interventions qui ont lieu régulièrement au sujet de l'OCN, il convient de rappeler les éléments suivants:

- > un mandat de prestations a été signé pour la période 2011 à 2015. Celui-ci est établi selon des principes modernes d'économie d'entreprise. Ensuite, on fait référence aux notions de qualité des services, de la promotion de la prévention de la circulation routière, de l'assurance de la pérennité de l'entreprise, notamment par la création d'un fonds de secours. Les objectifs principaux pour la période du mandat sont l'accroissement de la part de marché des contrôles techniques et la mise en place d'actions ponctuelles de sécurité en lien avec d'autres Directions. On parle là d'une enveloppe minimale de 200 000 francs. L'Office encaisse pour le canton les impôts sur les véhicules, rémunérés à raison de 2,4% du montant brut;
- > à la position «Contribution de l'Office de la circulation et de la navigation» et conformément à ce qui était prévu dans la convention qui a été signée, 2,3 millions de francs devaient et ont été payés au canton pour 2011, avec une augmentation de 50 000 francs par année. Pour 2013, le montant convenu serait donc de 2,4 millions. Le montant exigé par le Conseil d'Etat est cependant de 2,6 millions de francs. Une telle pratique peut se justifier une fois, mais nous devons rester très attentifs à ce genre de situation, afin que, d'une part, le Conseil d'Etat respecte ses engagements, même à l'égard d'une régie d'Etat, et que, d'autre part, ces ponctions ne deviennent pas, finalement, un impôt déguisé;
- > enfin, la Commission des finances et de gestion estime qu'il serait bon de continuer – je dis bien «continuer» – de rajeunir le conseil d'administration de cette entité dont la moyenne d'âge des membres avoisine les 70 à 75 ans. Osons espérer que tous ces membres possèdent encore le permis de conduire pour se rendre aux séances;
- > centre de charges «Police»: ce centre de charges subit, au niveau du compte de résultats, une augmentation de 4,1 millions de francs du solde négatif, ce qui représente une augmentation de 5,1%;
- > au centre de charges «Commandement et services généraux», l'augmentation importante – près de 3,3 millions – du solde négatif provient surtout de l'amortissement des équipements en lien avec le projet POLYCOM

- dont l'investissement de 12 millions pèse lourd dans les comptes. En lien avec POLYCOM, on constate également, à la position «Frais de télécommunications», une augmentation de 100 000 francs pour des frais d'exploitation et ces frais seront bien sûr récurrents;
- > au centre de charges «Gendarmerie», il est à rappeler que le nombre maximal autorisé de policiers – ce qui signifie gendarmes et membres de la Police de sûreté – est, selon le décret actuel, de 510 + 17,38 EPT, cela pour tenir compte de la cinquième semaine de vacances, des compensations de nuit et de diverses autres compensations, soit un décret adapté à 527,38 EPT. La situation se présentait ainsi au 12 janvier 2012: nous avions 503,7 policiers. Il y a eu un départ au mois de novembre, ce qui donne 502,7 postes à la fin de l'année. On peut s'attendre, à la fin 2013, au chiffre de 519 EPT, chiffre qui provient de la situation actuelle. Les écoles de police devraient fournir une trentaine de policiers. Sont connus 8,7 départs à la retraite. Dans ces 519, il a été tenu compte de cinq départs imprévus. On peut donc dire qu'un renforcement de la police est prévu, puisqu'à ce jour, on est à 502 et qu'à la fin de l'année prochaine, on pense être à près de 520, 519 exactement;
  - > au centre de charges «Service de l'application des sanctions pénales et des prisons», il y a une augmentation de la rémunération des détenus. Cette augmentation provient de l'ouverture d'un atelier dans la prison au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
  - > au centre de charges «Camp du Lac-Noir», j'ai déjà parlé de l'investissement qui est prévu pour un mandat. Je dirais que c'est pour prévoir l'avenir de ce Camp. Il existe quelques projets et peut-être que M. le Conseiller d'Etat va vous en parler;
  - > enfin, au centre de charges «Protection civile», une nouvelle loi est en préparation pour remplacer l'arrêté d'urgence en vigueur. A mon sens, je pense qu'il est important que cette loi sorte, parce qu'il faut régler avec exactitude les fonds qui se trouvent actuellement auprès des communes. Actuellement, les redevances sont réglées avec 800 francs par poste. Par contre, il me semble que le financement des places de remplacement – en tout cas, à mon avis – n'est pas tout à fait clair. Il est urgent que cette loi scelle de manière précise la façon de faire dans ce domaine. Même s'il n'y a aucun problème actuel à ce niveau-là, je pense qu'une loi serait beaucoup plus forte que l'arrêté d'urgence qui a été décidé.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport très détaillé. Juste une précision en ce qui concerne votre dernière phrase concernant la loi sur la protection civile. M<sup>me</sup> la Présidente

nous a dit, au tout début de la séance, que le Bureau vient de nommer une commission et que celle-ci siégera déjà la semaine prochaine. Donc, ce souci n'est plus justifié maintenant, puisque, j'espère, on pourra débattre de ce projet de loi à la session de décembre.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je m'excuse tout d'abord. Vous savez, mon grand âge peut me conduire à certains dysfonctionnements. Ceci étant, je dois quand même faire les constatations suivantes: Dieu sait – je vous l'ai déjà dit tout à l'heure – si la sécurité doit être assurée sur nos routes, dans nos villages et dans nos villes. La personne qui conduit totalement alcoolisée, le chauffard qui roule à des vitesses extravagantes, ces gens-là doivent être pénalisés. Mais quand je vois le montant que l'on budgétise pour 2013 à la position «Amendes», 7 millions de francs – soit 600 000 de plus qu'en 2012 –, je me pose de réelles questions. Hier ou avant-hier, le syndicat des policiers jurassiens est monté aux barricades concernant la pose de ces radars pompes à fric. Pompes à fric, disaient-ils, et je crois que je ne me trompe pas. L'autre jour, entre Estavayer et Grandcour, je roulais – vu mon âge, je me le permets – à une vitesse tranquille et j'ai eu des appels de phares de quatre à cinq voitures. Il y a quatre kilomètres de ligne droite, il n'y a pas un chevreuil, il n'y a pas un sanglier, il n'y a rien du tout, sauf un petit appareil de 50 cm de haut qui opérait dans les deux sens et, dans un chemin de traverse, deux gaillards bien posés. Alors, je me pose quand même des questions. Que l'on mette un 30 km/h là où les gamins passent. Que l'on prenne des dispositions dans les villages et dans les villes, à la sortie des écoles, oui. Mais des combines comme ça, moi, ça ne passe pas, M. Jutzet. Je vous aime bien. J'ai des amis dans la police. Il y a en ici. J'ai des cousins dans la police. J'en ai un là-bas. J'en ai encore deux à Granges-Paccot. Je ne suis pas le fossoyeur de la Police cantonale, il faut arrêter de raconter des histoires. Je vous dis quand même qu'on est en train de faire payer les gens pour des affaires de peu, peu, très peu de choses. Merci.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SA). C'est au sujet du centre de charges 3355 «Service de l'application des sanctions pénales et des prisons». Je déclare mes liens d'intérêts: je n'ai aucun lien direct avec ce Service, si ce n'est que je suis membre de la Commission des grâces.

Nous remarquons qu'une augmentation de la position «Traitements du personnel», entre les budgets 2012 et 2013, n'a pas été formulée. Nous partons donc de l'idée que la dotation en personnel de la Prison centrale et de Romont est jugée suffisante. Or, la réalité nous incite à penser que la situation actuelle est très tendue par un manque chronique de surveillants. Avec plus de 750 mutations par année, la Prison

centrale arrive à saturation quant à ses capacités, tant au niveau du personnel qu'à celui des infrastructures. La prison de Romont recourt ainsi à la société Securitas pour assurer la sécurité des lieux. Ma question est la suivante: les membres de cette société ont-ils la formation pour assurer cette tâche? Le Conseil d'Etat est-il conscient que la situation pourrait dégénérer rapidement comme cela a été le cas dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève?

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** Je remercie les deux députés pour leurs questions. D'abord, le député Louis Duc. A titre personnel, Dieu sait si, à un moment donné, j'ai défendu exactement votre position par rapport aux radars. Mais ça, c'était – disons – par le passé et c'était une position personnelle. Ce que je constate tout de même, c'est une augmentation de quelque 20 postes à la Police, tout d'abord pour faire respecter ce que vous avez signalé au début de votre intervention, à savoir qu'il était important que la sécurité soit assurée dans ce canton. Maintenant, le débat sur le positionnement des radars là où c'est extrêmement dangereux, je pense qu'on est tous d'accord. Sur les autres lieux, je laisserai le conseiller d'Etat vous répondre.

En ce qui concerne la question du député Schläfli, nous avons déjà, depuis plusieurs années, discuté très régulièrement de la difficulté à trouver du personnel de police, puisqu'il est toujours assez difficile d'atteindre le nombre maximum – qui est décidé dans cette enceinte – pour la dotation de la Police. Il semble qu'actuellement, c'est plus facile, selon ce que M. le Conseiller d'Etat nous a dit lorsque nous nous sommes rencontrés. C'est votre question: est-ce que le personnel Securitas engagé a les compétences pour faire face à des soulèvements ou à des problèmes dans les prisons? Là aussi, je laisse le conseiller d'Etat vous répondre sur ce point-là.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie les deux intervenants. Je commencerai par l'intervention de M. le Député Schläfli en ce qui concerne le Service de l'application des sanctions pénale et des prisons, plus précisément la Prison centrale.

Je suis très content que vous fassiez cette intervention, parce qu'effectivement, vous montrez du doigt un problème réel. Vous avez peut-être aussi vu qu'il y a des manques de places à la Prison centrale, notamment pour la détention préventive. On a essayé de pallier partiellement ce problème en transférant six détenus à la prison de Bellechasse. Ceci a augmenté le nombre de places pour la détention préventive de 35 à 41. En même temps, nous n'avons pas prévu de rouvrir la prison de Romont pour l'année prochaine. Je ne peux pas vous garantir, s'il y a une nouvelle vague d'arrestations, que

l'on ne doive pas, quand même, l'ouvrir. En ce qui concerne Romont, c'est juste qu'il y a des gardes Securitas qui font la sécurité pendant le week-end et la nuit. Pendant la journée, il y a quand même un gardien de la Prison centrale, ayant la formation nécessaire, qui va là-bas. Il faut dire que ça devrait vraiment rester provisoire et que c'est seulement en cas d'urgence qu'on va occuper Romont. Quant à la dotation en personnel, effectivement, on va ouvrir un atelier pour pouvoir occuper les prisonniers à la Prison centrale. Le chef de service m'a dit qu'il aura de la peine à l'ouvrir, parce qu'il n'a pas reçu la dotation. On va également essayer de trouver une solution. Il y avait d'autres demandes de postes, notamment pour l'infirmérie, mais, à un certain moment, il faut faire des choix. Là, il a été plutôt choisi d'augmenter le poste de l'infirmier au lieu de donner quelqu'un pour cet atelier.

Quant à l'intervention de M. le Député Louis Duc, d'abord, je dirai que la Police ne fait pas de combines. La Police fait un très bon travail. Nous nous sommes donné des règles et ces règles, il faut les contrôler. Ce sont notamment les dépassements de vitesse. Ce n'est pas à la Police de choisir quelle violation des règles de la circulation elle va contrôler ou ne pas contrôler. Vous parlez toujours des pauvres auteurs qui sont attrapés, qui doivent payer une amende. Mais il faut aussi penser aux pauvres victimes, quand vous voyez combien de morts, combien de blessés il y a à cause des excès de vitesse. Ce ne sont pas seulement des victimes étrangères, c'est-à-dire les victimes des voitures des autres, mais ce sont également les familles. Quand vous perdez un jeune de vingt ou vingt-deux ans à cause d'un excès de vitesse, elles vont nous dire: «Mais la police, qu'est-ce qu'elle fait? Elle ne fait rien, elle ne contrôle pas. Elle contrôle peut-être les sangliers dans la Broye, mais elle ne contrôle pas la vitesse.» Donc, il faut toujours voir les deux côtés. Je crois que, vraiment, on n'exagère pas à Fribourg. Si vous comparez avec d'autres cantons – je ne vais pas les nommer –, on dit qu'à Fribourg, on n'est vraiment pas chicanier. J'ai d'autres reproches, notamment de la Ville de Fribourg, par exemple, où l'on nous reproche de ne pas faire assez de contrôles, notamment dans certains quartiers. Donc, c'est toujours très difficile. Il y a une pression des deux côtés. Faire plus ou faire moins de contrôles? Je crois qu'on est là dans le juste milieu.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Ensemble, le Conseil d'Etat et la Chancellerie d'Etat totalisent des charges pour 18 646 000 francs et des revenus pour 7 127 000 francs,

soit un solde négatif de 11 518 000 francs, en diminution de 2,4% par rapport au budget 2012.

Au centre de charges «Conseil d'Etat», il est à relever, sous la position 3060.000, une diminution de 284 000 francs des pensions de retraite par rapport à 2012. Sous la position suivante, «Prestations de service par des tiers», le montant de 250 000 francs sera affecté à la promotion de l'image du canton de Fribourg, comme les 150 000 francs qui avaient été prévus au budget 2012. Pour le centre de charges 3105 «Chancellerie d'Etat», il faut relever qu'il est prévu un demi-poste pour un collaborateur universitaire qui sera chargé de différents projets pour le Conseil d'Etat. Sous la position 3010.118 «Traitements du personnel auxiliaire», jusqu'en 2012 y compris, on retrouvait sous cette position les collaboratrices pour la saisie du grand protocole. Ce travail est maintenant terminé. En 2013, on retrouve dans cette position deux nouveaux postes d'auxiliaire, à savoir un juriste pour l'instruction des recours au Conseil d'Etat et un documentaliste archiviste. Sous la position 3130.000 «Prestations de service par des tiers», l'augmentation constatée est prioritairement due au montant de 55 000 francs en faveur de la promotion du plurilinguisme; cette somme est complètement compensée par une subvention correspondante qui apparaît à la page suivante, sous la position 4630.060. Je n'ai rien de spécial à mentionner pour les autres centres de charges.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Pouvoir législatif

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Le pouvoir législatif présente des charges pour 3 664 000 francs et des revenus pour 8500 francs, soit un solde négatif de 3 656 000 francs, en augmentation de 12% par rapport au budget 2012. Cela s'explique par la mise en place de la commission d'enquête parlementaire chargée du Pont de la Poya. A cet effet, nous retrouvons l'engagement d'un secrétaire greffier pour 50 000 francs, sous la position 3010.118 «Traitements du personnel auxiliaire», ainsi que les indemnités de séances, les frais d'expertises et frais de documents sous le centre de charges 1115 «Commissions et délégations». A noter également l'investissement prévu de 685 000 francs pour le renouvellement des équipements multimédias du Grand Conseil, ce qui génère aussi une charge d'amortissements de 171 000 francs au compte de résultats du Grand Conseil. Ces investissements étant inférieurs à la limite de 4,6 millions, ils peuvent être inscrits au compte des investissements sans passer par un décret.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Direction des finances

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur.** Le compte de résultats 2013 de la Direction des finances présente un total de revenus de 1,765 milliard contre des charges totalisant 166 millions, soit un solde positif de près de 1,599 milliard, en augmentation de 1,9% par rapport au budget 2012. Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses d'investissements pour un total de 1,35 million de francs. Il n'y a pas de recettes d'investissements prévues au budget 2013.

Le compte de résultats 2013 de la Direction des finances se caractérise par deux éléments: le premier est le prélèvement sur la fortune de l'Etat de 38 millions qui apparaît sous le résultat extraordinaire de la Direction. Cette opération comptable – qui sert à équilibrer le budget 2013 de l'Etat – est, d'une part, une première pour le canton de Fribourg et, d'autre part, une opération tout à fait exceptionnelle dans la manière. La loi sur les finances se contente, en son art. 5, de dire que le budget du compte de résultats doit être équilibré, sans apporter aucune précision sur comment équilibrer le budget. La loi ne l'interdisant pas expressément, nous pouvons déduire que cette opération n'est pas illégale en soi. Le Service de la législation le confirme également.

L'autre caractéristique de ce compte de résultats 2013 pour la Direction des finances est évidemment la baisse des revenus, dont la péréquation des ressources (- 10 millions par rapport à 2012), ainsi que la baisse des recettes fiscales, notamment sur le bénéfice des personnes morales (- 17 millions par rapport à 2012). De manière générale, l'évolution des principaux revenus fiscaux budgétisés pour 2013 par rapport à 2012 est la suivante:

- > l'impôt sur le revenu des personnes physiques baisse de 1 million par rapport à 2012, à 693 millions;
- > l'impôt sur la fortune des personnes physiques reste identique à 2012, à 71 millions;
- > l'impôt à la source progresse de 2 millions, à 24 millions;
- > l'impôt sur le bénéfice des personnes morales baisse de 17 millions par rapport à 2012, à 108 millions;
- > l'impôt sur le capital des personnes morales progresse de 1 million, à 23 millions;
- > l'impôt sur les gains immobiliers progresse de manière significative de 5 millions par rapport à 2012, à 30 millions.

Il faut relever – le Conseil d'Etat l'a reconnu – que le budget 2012 de certains revenus avait été établi de manière trop optimiste. Pour ce budget 2013, ce sont les chiffres déterminés par le Service cantonal des contributions qui ont été pris en compte.

J'en viens à quelques informations complémentaires au niveau des centres de charges:

- > centre de charges 3700 «Secrétariat général»: le Secrétariat général va bénéficier de 0,4 EPT pour la gestion du personnel, répondant ainsi aux exigences de la loi sur le personnel;
- > à la position 3130.000 «Prestations de service par des tiers», il est prévu 15 000 francs pour une journée portes ouvertes du Service cantonal des contributions sur le modèle de ce qui a été fait cette année pour le Service du cadastre et de la géomatique;
- > centre de charges 3705 «Administration des finances», à la position 3406.001 «Intérêts des dettes à long terme»: les intérêts des dettes à long terme continuent à diminuer, car la grande majorité des dettes arrive à échéance en 2013, à l'exception d'un emprunt de 50 millions auprès de la Winterthur en 2014. La volonté de la Direction est de rembourser ces dettes sans les renouveler;
- > Position 4110.001 «Répartition supplémentaire du bénéfice de la Banque Nationale Suisse»: il faut relever que le chiffre de 23,5 millions est en principe acquis jusqu'en 2015, sauf dans les cas où le bénéfice de la BNS serait inférieur à 5 milliards ou supérieur à 15 milliards. Dans ces cas, la redistribution aux cantons serait coupée, respectivement revue à la hausse;
- > la diminution des dividendes sous la position 4420.001 s'explique par le versement d'un dividende exceptionnel en 2011 et 2012 de la Société des Salines Suisses du Rhin réunies SA;
- > concernant les intérêts des prêts à l'HFR et au Réseau fribourgeois de santé mentale, il faut mentionner qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur le financement des hôpitaux, des investissements réalisés avant l'entrée en vigueur de la loi ont été inventoriés à une valeur fixée par le Conseil d'Etat et convertis en prêts remboursables portant intérêt. Cette valeur – fixée provisoirement à 40% du parc immobilier –, ainsi que le taux d'intérêt provisoirement fixé à 2,25% font actuellement l'objet d'une négociation entre la DSAS et la DFIN;
- > sous la position 4620.100, nous constatons le recul de la part cantonale à la péréquation des ressources – montant versé par la Confédération – qui s'explique par l'évolution supérieure à la moyenne de notre potentiel

fiscal des personnes morales, découlant en particulier des sociétés au bénéfice d'allégements fiscaux;

- > au centre de charges 3710 «Inspection des finances», l'augmentation des charges d'immeubles imputées (position 3920.002) s'explique par le fait que le Service a déménagé et occupe maintenant une plus grande surface.

Au centre de charges 3725 «Service de l'informatique et des télécommunications» (SITel): l'augmentation du solde négatif de + 11% par rapport au budget 2012 s'explique essentiellement comme suit: premièrement, il y a le regroupement au SITel du centre de maintenance des écoles – soit un transfert de 8,47 EPT de la DICS au SITel –, ainsi que la réorientation de la gestion budgétaire de l'informatique cantonale. Dès 2013, le coût des demandes de projets ou de services d'unités administratives ou d'établissements de l'Etat n'ayant fait l'objet d'aucune préétude ou évaluation des coûts est centralisé dans le budget du SITel. On constate en outre que c'est un Service dont les coûts augmentent de manière importante. Le solde négatif budgétisé pour 2013 augmente de 33% par rapport à celui de 2011.

La position 3130.000 «Prestations de service par des tiers» est à mettre en relation avec la position 3130.049 «Travaux informatiques effectués par des tiers» à la page 8: il y a, en 2013, un nouveau retraitement comptable entre ces deux positions, mais, globalement, on constate malgré tout une augmentation de 40% par rapport au budget 2012 des prestations effectuées par des tiers et même une augmentation de 100% par rapport aux comptes 2011.

Comme déjà indiqué, cela est dû à la centralisation au SITel des budgets demandés par les unités administratives pour des projets ou des services qui n'ont pas fait l'objet de préétude. Cela représente 1 986 000 francs. En contrepartie, les prestations de services pour des tiers (position 4240.000), à la page 263, en tenant compte de la position 4910.006 en 2012 «Prestations du SITel pour l'HFR», ne progressent que de 14% par rapport au budget 2012 et sont même en régression de 7% par rapport aux comptes 2011.

Ci-après, d'autres informations complémentaires:

- > centre de charges 3730 «Service du personnel et d'organisation», position 4240.000 «Prestations de service pour des tiers»: on retrouve aussi les prestations fournies à l'HFR et au Réseau fribourgeois de santé mentale qui apparaissaient auparavant sous la rubrique 4910.012 «Frais de gestion des traitements imputés par le SPO». Les recettes administratives diverses comprennent les

- frais de gestion du personnel pour les communes, pour l'enseignement préscolaire et primaire, ainsi que pour des institutions subventionnées hors de l'Etat;
- > centre de charges 3740 «Service cantonal des contributions»: au niveau du SCC, l'essentiel a déjà été dit, à savoir la baisse sensible des recettes fiscales sur le bénéfice des personnes morales. On le retrouve à la position 4010.00 à la page 267. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a bénéficié, en 2011 et 2012, de recettes exceptionnelles qui ne se renouveleront plus en 2013. Dès lors, l'estimation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour 2013 repose sur une progression de 3,5% des recettes ordinaires de 2012. Cette progression de 3,5% est censée tenir compte de l'accroissement du nombre de contribuables et de l'augmentation des salaires nominaux. L'augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers (position 4022.000) s'explique par un ratrappage de retard accumulé dans la taxation des gains immobiliers. Il s'agit d'un retard de quelques mois. Pour les impôts sur les prestations en capital (position 4022.004), il faut relever, d'une part, qu'il s'agit de revenus non périodiques et, d'autre part, qu'ils ont tendance à fléchir par rapport aux mêmes revenus constatés jusqu'en 2008;
- > centre de charges 3775 «Recettes et dépenses générales»: c'est dans ce centre de charges que l'on retrouve, à la page 275, les prélèvements sur le fonds d'infrastructures (position 4511.002) de 10,7 millions – dont 7 millions pour les transports publics –, ainsi que le prélèvement sur la fortune (position 4899.000) de 38 millions pour équilibrer le budget et que j'ai déjà évoqués dans mon préambule. Ceci mis à part, je n'ai rien de spécial à mentionner pour le compte de résultats de ce centre de charges. Quant aux comptes des investissements, il est prévu 1 million pour d'éventuels achats de titres. Rien de précis n'est prévu en l'état et il va de soi que, selon l'importance de l'engagement financier, les règles en matière d'engagement seront appliquées. A signaler que l'effet, le cas échéant, sur le compte de résultats se fait au travers de l'amortissement.

Pour les autres centres de charges, je n'ai rien de spécial à mentionner.

Je terminerai en remerciant le président du Gouvernement, M. le Trésorier d'Etat et M. le Secrétaire général de la Direction des finances pour leur disponibilité, les réponses précises et complètes données à nos questions.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi de remercier M. le Rapporteur pour son rapport très détaillé, précis et circonstancié, notamment par rapport au prélèvement sur la fortune et sur la stagnation des revenus.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Avec l'étude du budget 2013 de la Direction des finances, le groupe socialiste a la furieuse impression d'avoir malheureusement eu raison il y a peu, lorsqu'il disait que des baisses d'impôts n'étaient pas supportables pour notre canton. La situation de notre canton est connue. La croissance démographique exceptionnelle que nous connaissons, jumelée à une population jeune, engendre de nombreuses charges incompressibles. A l'opposé, cette population jeune, en l'état, n'a pas un potentiel fiscal important. On le constate cruellement cette année avec des ressources fiscales qui n'évoluent pas, pire, qui régressent parfois. Cette situation était connue. Souvent ici, le Directeur des finances – votre prédécesseur, M. Godel – parlait de planification financière difficile, voire très difficile à élaborer. La situation que l'on connaît cette année ne doit surprendre personne dans cette salle. On connaissait la situation, mais l'on n'a pas su se raisonner et nous sommes partis, il y a quelques années maintenant, dans des festivals de baisses d'impôts. Je l'avais dit à l'époque: ces baisses fiscales me faisaient penser à des feux d'artifice. Comme on le sait tous, les feux d'artifice, c'est joli, c'est très joli même. Par contre, vous le savez également, cela coûte relativement cher, voire très cher et, surtout, c'est dangereux à manipuler; pire, cela ne dure pas longtemps. Je crois que l'on peut dire aujourd'hui que la fête est finie. Pour boucler son budget, faute de rentrées suffisantes, notre canton doit puiser dans ses réserves.

Notre fiscalité est souvent décrite ici – je l'entendais encore hier – comme catastrophique. On l'a encore entendu hier, c'était M. Godel qui le disait: il rappelait que notre canton est encore un canton très attractif en Suisse romande pour les personnes morales. Et pour les personnes physiques, me direz-vous? Je crois que la croissance démographique que l'on connaît ces dernières années démontre une fois de plus que l'attractivité d'un canton ne tient pas compte uniquement de sa fiscalité.

Le groupe socialiste attend maintenant du Gouvernement qu'il déclare clairement qu'il n'appliquera pas les diverses motions en cours demandant de nouvelles baisses fiscales. Le groupe socialiste souhaite aussi et surtout que le Conseil d'Etat vienne rapidement devant le Parlement avec une planification financière. J'ai même envie d'ajouter que nous souhaiterions qu'une planification financière soit présentée chaque année à ce Parlement. Ce serait un véritable outil d'aide à la décision, un outil donné au Grand Conseil, un

outil qui nous permettrait d'éviter les mauvaises décisions prises sans vision globale. Je rappellerai ici – et j'en sais quelque chose – que les communes sont tenues de présenter un tel document chaque année. L'exercice n'est pas simple – je peux vous le dire –, mais pourquoi ne serait-il pas demandé au canton et pourquoi serait-il uniquement demandé aux communes?

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). Je déclare en préambule que je suis membre de la Commission des finances et de gestion. Concernant la position 4110.001 «Répartition supplémentaire du bénéfice de la Banque Nationale Suisse» devisée à 23,5 millions, lors de l'entrée en matière, certaines interventions étaient alarmistes sur le recours à la fortune pour faire tourner le ménage cantonal. Il est vrai qu'il ne faut pas avoir un recours systématique à cette méthode, mais je vais apporter une note optimiste à travers cette position. Nous avons pu lire dans la presse du 1<sup>er</sup> novembre 2012 que le résultat consolidé après neuf mois de l'Institut d'émission monétaire helvétique – donc la BNS – est parvenu à dégager un bénéfice de 16,9 milliards de francs contre 5,8 milliards pour la même période de l'an dernier. Je peux donc vous dire, M. le Directeur – il est vrai que l'année n'est pas terminée – que le budget a été fait bien avant le 1<sup>er</sup> novembre, mais qu'on peut tout de même être un petit peu plus optimiste à ce sujet.

D'autre part, permettez-moi encore une réflexion – mais vous la connaissez d'avance, M. le Directeur: il s'agit de la gestion par prestations, dite GpP, modèle anglo-saxon datant des années 1970 de gestion des pouvoirs publics qui, depuis une dizaine d'années, s'essouffle dans l'administration européenne, n'apportant pas les soutiens en gestion attendus. Il a été remarqué, au niveau suisse, que la valeur ajoutée, tant vantée lors de sa mise en application, s'est bien érodée. Transparence, compréhension, gestion efficiente, mes collègues de la Commission des finances et de gestion jugeront. Où en est-on actuellement? Plus on avance, moins on y voit clair en la matière. De plus, les deux unités de l'Etat qui donnent le plus de soucis – soit financiers, soit de gestion – sont deux unités gérées en GpP. La GpP devait donner la possibilité d'entreprendre des benchmarkings. Or, comme de moins en moins d'administrations cantonales l'utilisent, ces comparaisons deviennent de moins en moins pertinentes. La GpP coûte à l'Etat 580 000 francs environ par année, mais pour quels résultats? M. le Directeur, vous nous avez promis une analyse à ce sujet pour le premier tiers de l'année 2013; je l'attends avec impatience.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). J'ai une question sous le centre de charges 3725 «Service de l'informatique et des télécommunications». Je demanderai au Conseil d'Etat de bien

vouloir expliquer les raisons de trouver, sous le chiffre 3130.000 «Prestations de service par des tiers», un petit montant de 41 300 francs au budget 2013, alors qu'au budget 2012, il y avait un montant de 5 001 620 francs et, aux comptes 2011, 3 490 042 francs. Bien évidemment, chacun a remarqué que sous la position 3130.049 «Travaux informatiques effectués par des tiers», il y a, au budget 2013, la somme de 7 007 630 francs, alors qu'au budget 2012, il y avait 60 000 francs et 39 951 francs à celui de 2011.

Quelle est la différence, M. le Conseiller d'Etat, entre prestations de service et travaux informatiques effectués par des tiers? Que signifie ce changement de plusieurs millions d'une position à l'autre? Est-on sûr que cela répond aux exigences de la gestion par prestations – dont vient notamment de parler mon collègue Dominique Corminbœuf –, dans la mesure où celles-ci sont clairement définies dans le mandat de prestations qui est donné. Je le rappelle, ce service est sous GpP. Merci, M. le Conseiller d'Etat.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV), **rappiteur**. Je remercie les trois intervenants pour leurs observations et leurs questions. M. le Député Girard a pointé du doigt les baisses d'impôts votées dans ce Parlement. Je rappelle ce que j'ai eu l'occasion de dire hier après-midi, cette fois sous la casquette de rapporteur de mon groupe: c'est l'extraordinaire évolution des revenus fiscaux ces dix dernières années. Si l'on prend uniquement les personnes morales, ils ont progressé de 260% en dix ans; c'est le chiffre dont je me souviens. C'est sans doute aussi le fruit des baisses d'impôts qu'on a votées. C'est aussi vrai pour les personnes physiques où il y a eu une progression de 30%, ceci tout en tenant compte des 180 millions de baisses d'impôts qui ont été votées durant la précédente législature. C'est dire que la diminution de la ponction fiscale, inévitablement, induit de nouveaux revenus; ça prend du temps. Pour ce budget 2013, il est vrai qu'on est confronté à une stagnation, à quelque part, des revenus, parce qu'il y a d'autres revenus qui progressent aussi de manière significative; je l'ai dit dans mon préambule.

Maintenant, il faut voir aussi les conséquences de la démographie que connaît le canton de Fribourg. Effectivement, il y a des points positifs. On peut se réjouir que de nouvelles personnes viennent s'établir dans le canton de Fribourg, mais il faut voir aussi la réalité des chiffres. Ces nouvelles personnes sont aussi, souvent, les membres de jeunes familles qui cherchent des terrains à construire plutôt bon marché, en tout cas meilleur marché que ce que l'on trouve dans d'autres cantons romands. Ce ne sont pas toujours de très grands contributeurs fiscaux, en tout cas pas dans un premier temps. On en subit peut-être à très court terme les conséquences.

M. Girard a aussi demandé une planification financière; je laisserai M. le Directeur le soin d'y répondre. A ma connaissance, je crois qu'un projet de planification financière est prévu avec le Plan de législature dont on va probablement débattre lors de la session du mois de décembre.

M. le Député Corminboeuf a relevé la question de notre participation au bénéfice de la BNS. Effectivement, la BNS a présenté des chiffres extraordinaires dans les comptes intermédiaires arrêtés à fin septembre de cette année, avec un bénéfice de 16,9 milliards. Il faut évidemment attendre le résultat final à la fin de l'exercice 2012 pour voir si, effectivement, ce bénéfice continue à augmenter et sera au-delà des 15 milliards. J'ai cru comprendre que si le bénéfice devait dépasser le montant de 15 milliards, il est prévu – à ma connaissance –, d'entente avec l'ensemble des cantons suisses, qu'il y ait peut-être une participation plus importante de la BNS reversée aux cantons.

Quant à la question de la GpP, c'est effectivement un débat qui est récurrent. Il a aussi été très largement discuté au sein de la Commission des finances et de gestion. Les questions s'adressent directement au conseiller d'Etat, mais je crois également savoir – je pense que M. le Directeur pourra le confirmer – qu'un rapport est actuellement à l'étude ou en train d'être élaboré concernant la pertinence de cette GpP, s'il vaut la peine de poursuivre dans cette voie-là ou s'il faut revenir sur ces travaux de la GpP.

Enfin, M<sup>me</sup> Berset relève des différences d'une position à l'autre, qui sont assez proches. Je crois comprendre qu'avec le nouveau manuel MCH, le nouveau plan comptable harmonisé, il y a eu des retraitements dans un certain nombre de positions. Ici, ils sont particulièrement significatifs, puisqu'on voit effectivement des différences. Il est vrai qu'à la lecture des comptes, ce n'est pas toujours aisément de comprendre qu'il faut mettre certains chiffres en relation avec d'autres comptes, puisque ces positions ont été retraitées. Peut-être que M. le Directeur aura aussi un complément d'information par rapport à ce que l'on retrouve dans ces positions. J'ai ici tout le détail; si vous le voulez, je pourrai vous le donner, mais c'est relativement long, puisque j'en ai pour plusieurs pages. Je ne pense pas que cela apporterait grand chose de vous donner la liste de tous les projets de travaux informatiques effectués par des tiers et qui sont dans cette rubrique.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Merci aux députés qui ont posé ces différentes questions.

Tout d'abord aux différentes remarques de M. le Député Raoul Girard, je réponds de la manière suivante: on peut

discuter longtemps de l'attractivité de notre canton, mais également qu'il n'y a pas que la fiscalité pour être attractif. Néanmoins, il faut admettre qu'au niveau du revenu fiscal par habitant, notre canton stagne depuis longtemps et nous n'améliorons pas la situation en l'état. Vous avez posé la question – ou confirmé – qu'on ne va pas faire de baisses fiscales durant cette législature. J'aimerais déjà vous dire que le Conseil d'Etat n'a pas suivi les députés, puisque l'année dernière, des décisions ont été prises pour baisser la fiscalité. Vous l'avez constaté – je l'ai dit hier très concrètement: même si nous l'avions prévu au départ du budget, nous n'avons pas pu maintenir les montants pour les raisons déjà évoquées. Je peux vous dire qu'il n'y a aucun montant de diminution fiscale pour la législature dans le Plan financier. Par contre, pour les personnes morales – j'ai eu l'occasion de le dire hier –, figurera dans le Programme gouvernemental de revoir la situation en fonction des éléments que j'ai déjà développés hier; je ne vais pas y revenir, puisque nous en aurons bien sûr encore l'occasion.

En ce qui concerne la planification financière, effectivement, là, nous allons présenter le Plan financier dans le Programme gouvernemental, en principe à la session de décembre; c'est donc tout proche. Ensuite, comme vous le savez, à la mi-législature, nous réadaptions notre Programme et notre Plan financier. Est-ce qu'il faut en faire davantage? Cela me paraît déjà difficile, puisque nous avons déjà une année qui est écoulée lorsque nous le présentons, mais cela mérite en tout cas une réflexion.

Pour ce qui est des remarques de M. le Député Corminboeuf concernant la BNS, assurez-vous, je suis comme vous: je suis optimiste. Mais, comme vous le savez et vous l'avez dit vous-même, il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Attendons la fin de l'année et ce n'est pas parce qu'une année va bien qu'on peut dire que tout roule et qu'on peut réaugmenter les montants de revenus de la BNS. Il faudra attendre. Comme l'a très bien expliqué M. le Rapporteur, la situation est ainsi, avec 24 millions, dans la mesure où l'on n'a pas des revenus ou des réserves en dessous de 5 milliards à la BNS, respectivement en-dessus de 15 milliards. Après, il peut y avoir un débat dans un sens ou dans un autre, mais il faut rester prudent.

En ce qui concerne la GpP, je le sais et tout le monde le sait que vous êtes un spécialiste. Je confirme les propos dits à la Commission des finances et de gestion qu'au cours du premier trimestre 2013, je vous donnerai des nouvelles, parce que je l'ai aussi constaté: vous êtes le seul ou presque le seul député à s'inquiéter de la GpP ou à travailler avec la GpP. Peu nombreux sont ceux qui aiment travailler avec ces éléments-

là, même s'il y a des éléments qui sont importants pour la gestion des finances de l'Etat.

Quant à la remarque ou à la question précise de M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset, je confirme les propos du rapporteur de la Commission des finances et de gestion: ces deux positions ont été réunies – comme il l'a très bien dit –, mais si vous souhaitez l'avoir, je vous donne le détail – très complet et très long – des deux positions budgétaires concernées. Je ne vais pas l'énumérer ici, mais je vous le donne en dehors de la séance.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

## Récapitulation générale

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**.

**Le Rapporteur général.** Wir haben nun die Runde in den einzelnen Direktionen abgeschlossen. Ich möchte allen Rednerinnen und Rednern bestens für die Interventionen danken. Ganz besonderen Dank den Berichterstattern aus unserer Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und auch allen Damen und Herren des Staatsrates für die konstruktive und informative Art und Weise der Zusammenarbeit. Ich möchte zum Schluss vier Bemerkungen zu den gesamten Diskussionen anfügen.

Erstens: Wir dürfen feststellen, dass keine konkreten Fragen offen geblieben sind, die eine Entscheidung zum Budget 2013 entscheidend beeinflussen würden. Aus meiner Sicht wurden die Fragen allesamt beantwortet.

Zweitens: Es wurde in keiner Direktion ein konkreter Änderungsantrag gestellt. Es gibt also keine Modifikationen, die wir im Rahmen des Gesamtbudgets zu diskutieren hätten.

Drittens: Im Zuge der Debatten in den einzelnen Direktionen wurden die einen oder anderen Baustellen – kleinere und grösere – aufgezeigt. Ich möchte darauf verzichten, diese jetzt alle noch einmal aufzulisten, umso mehr wir feststellen durften, dass die Damen und Herren Staatsrättinnen und Staatsräte in den meisten dieser aufgezeigten Baustellen gezeigt haben, dass sie offen sind, diese anzugehen. Eine der Grossbaustellen, die zu Diskussionen Anlass gegeben hat, ist das freiburger spital. Das beschäftigt uns natürlich auch im Bereich der Finanzen sehr stark. Dort gibt es sehr viel Arbeit zu tun, damit die Übergangssituation, die wir heute haben und die uns viel Geld kostet, bald in eine gute Richtung geht.

Vierte und letzte Bemerkung: Die Diskussionen zeigten, dass man sich einig ist, dass sich unsere Finanzen tatsächlich an einem Scheideweg befinden und dass es jetzt darum geht, den Weg weiter zu gehen. Das Budget 2013 ist nicht mehr als ein erster Auftakt in diese Richtung. Der Weg muss in den nächsten Jahren weiter gehen. Wir sind gespannt: Der Staatsrat hat uns in Aussicht gestellt, den Grossen Rat und insbesondere auch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission in die Überlegungen mit einzubeziehen, die es in der nächsten Zeit bezüglich der Finanzlage unseres Kantons zu tun gilt. Es wurde uns auch in Aussicht gestellt, dass wir noch in diesem Monat den Regierungsplan und den Finanzplan erhalten werden, wo wir gewisse strukturelle Veränderungen sehen werden, die angestrebt werden, um die Finanzen unseres Kantons wieder ins Lot zu bringen.

Mit diesen Ausführungen habe ich für den Moment geschlossen.

**Le Commissaire.** Merci au rapporteur général pour ses propos. A mon tour, permettez-moi de remercier, au nom du Conseil d'Etat, l'ensemble des députés pour les débats très constructifs, ainsi que la CFG pour son examen très pointu et attentif qui a permis d'avoir la confiance des uns et des autres et qui permettra de poursuivre un travail constructif pour le bien de notre canton.

> L'ensemble du budget 2013 est accepté sans modifications.

—

## Projet de décret N° 30 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2013<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**.

## Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** Le projet de décret N° 30 qui nous est présenté reflète toutes les discussions tenues jusqu'à maintenant avec tous les chiffres et résultats connus entre-temps. La Commission des finances et de gestion propose à l'unanimité l'entrée en matière sur le projet de décret N° 30.

**Le Commissaire.** Ce projet de décret est conforme aux résultats des discussions tenues hier et aujourd'hui.

<sup>1</sup> Message pp. 2397ss.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

### Art. 1

**Le Rapporteur général.** A l'article 1, on voit les résultats qui ont été discutés entretemps. Dans le compte de résultats, l'excédent de revenus est de 497 330 francs. Dans le compte des investissements, l'excédent de dépenses nettes est de 154 963 160 francs. L'insuffisance de financement est de 120 753 910 francs.

A cet article 1 – vous l'avez lu dans la détermination de la Commission –, il y a une erreur dans les chiffres donnés dans la version allemande sous la position «Ausgabenüberschuss»: il y a un 7 de trop qui s'est glissé. C'est le montant de la version française qui fait foi.

- > Accepté avec la correction formelle mentionnée dans l'annexe.<sup>1</sup>

### Art. 2

**Le Rapporteur général.** Dans l'article 2, il est indiqué que le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2013 atteint 41,1%. Il faut relever qu'avec ce taux, nous sommes en conformité avec la loi.

- > Adopté.

### Art. 3

**Le Rapporteur général.** A l'article 3, il y a toutes les positions, les secteurs listés qui sont gérés par prestations. Il y a aussi, dans la version allemande, une erreur à la position «Amt für Archäologie»: un chiffre faux a été donné. C'est la version française qui fait foi.

- > Accepté avec la correction formelle mentionnée dans l'annexe.<sup>1</sup>

### Art. 4

- > Adopté.

### Art. 5, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, avec les corrections formelles mentionnées dans l'annexe, par 88 voix contre 0. Il y a 0 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattiger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Raufer (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

<sup>1</sup> La correction mentionnée figure en pp. 2445ss.

## Projet de loi N° 32 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2013<sup>1</sup>

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** Avec le message N° 32, le Conseil d'Etat nous invite à maintenir à 100% l'ensemble des coefficients selon le budget que l'on vient d'accorder. La Commission des finances et de gestion propose à l'unanimité l'entrée en matière.

**Le Commissaire.** Je confirme les propos du rapporteur général.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la première lecture des articles.

### Première lecture

#### Art. 1

**Le Rapporteur général.** L'article 1 contient la confirmation que tous les coefficients de tous les impôts sont maintenus à 100%.

- > Adopté.

#### Art. 2, titre et considérants

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### Art. 1 et 2, titre et considérants

**Le Rapporteur général.** Confirmation des résultats de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 81 voix contre 0. Il y a 0 abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81.

<sup>1</sup> Message pp. 2447ss.

## Projet de loi N° 25 sur la géoinformation (LCGéo)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Laurent Thévoz** (ACG/MLB, SC).  
Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** J'ai le plaisir de vous présenter les résultats des travaux de la commission qui s'est réunie le 28 septembre 2012. Je le ferai en deux temps: pour commencer, un rappel rapide du contenu de la loi – il s'agit d'une loi assez technique – et, ensuite, la présentation des résultats des délibérations.

Il s'agit d'une loi d'application de la loi fédérale qui a comme objectif général de promouvoir un accès rapide, simple, exhaustif et fiable à des géodonnées pour l'ensemble du territoire suisse et pour l'ensemble des utilisateurs potentiels. Le délai qui était donné aux cantons courait jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2011, ce qui fait que nous avons un peu de retard.

Il s'agit en fait de permettre à tous les acteurs qui interviennent sur le territoire de mieux connaître celui-ci et de pouvoir anticiper et préparer leurs décisions. Plus précisément et de manière concrète, c'est un peu un cadastre de deuxième génération. Les données géoréférencées – un peu du type de celles qu'on produit parfois avec nos téléphones intelligents – portent dans toute une série de domaines extrêmement variés, lesquels vont de l'aménagement du territoire à la mobilité, à la protection des eaux et du sol, aux dangers naturels, à la protection de la population, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection du patrimoine, etc.

Le but de cette loi cantonale de mise en œuvre – qui contient treize articles en deux parties – porte d'abord sur des dispositions générales et, ensuite, sur des restrictions de droit public. Les dispositions générales organisent en fait le canton et l'administration cantonale pour savoir comment le canton va mettre en œuvre la loi en question. Elles définissent aussi le catalogue des prestations cantonales et la manière dont celles-ci vont être définies et gérées. Finalement, la première partie règle, dans le chapitre en question, les relations entre les communes et le canton.

La deuxième partie porte sur un aspect plus spécifique, lequel traite de la restriction de droit public à la propriété foncière. Ces restrictions sont inscrites dans le cadastre de manière à pouvoir traduire dans les faits toutes les limites à la propriété foncière privée qui proviennent en particulier de

l'installation de réseaux publics et collectifs, par exemple en matière d'eau, de gaz, d'électricité et de mobilité. L'enjeu de la loi cantonale est d'assurer une bonne coordination entre tous les prestataires de services de géodonnées, pour que ceux-ci puissent travailler de manière coordonnée.

L'harmonisation technique qui est derrière, au fond, la présentation de géodonnées a été réglée par la loi fédérale. En fait, toutes ces dispositions-là vont se traduire – pour nous et de manière concrète – par un avantage palpable, je dirais visuel, par la mise sur pied, le développement et le renforcement du guichet informatique, où toutes ces données seront accessibles pour les utilisateurs que nous sommes, de manière privée ou publique dans nos différentes fonctions dans des entités publiques.

Quant au débat d'entrée en matière de la commission, j'aimerais remercier ici les membres de la commission qui nous ont secondés et dont la qualité du travail a permis de compenser les prestations quelque peu décevantes de M. le Géomètre cantonal. Je les remercie pour leur appui et leur soutien à notre travail.

Il y a trois grands thèmes qui nous ont retenus dans la discussion d'entrée en matière. Je vais les passer en revue, sachant que le troisième est celui auquel nous avons dédié le plus de temps.

La première question qui a été soulevée est celle de connaître la relation qu'il y avait entre cette loi et une loi sur la mensuration qui est en préparation. Finalement, ce sont des considérations liées aux caractères différents de ces deux lois qui ont amené à leur séparation. La loi sur la mensuration est une loi spéciale qui doit être développée pour elle-même, alors que nous avons à faire, ici, à une simple loi d'application d'une loi fédérale. C'est la raison pour laquelle ces deux lois ont été traitées de manière séparée et différente.

Une autre question soulevée a porté sur le fait que le canton de Fribourg n'a pas saisi l'opportunité qui lui était éventuellement offerte d'être un canton pilote pour l'application de cette législation fédérale, une application pilote qui était associée à des subventions fédérales. Les raisons qui ont conduit à cette situation proviennent essentiellement du fait que s'il y a eu des progrès considérables en matière de mise sur pied, de production et de gestion des géodonnées par les services cantonaux et en matière de coordination nécessaire à cette production de géodonnées, un certain retard a été pris en matière législative. C'était une condition sine qua non pour pouvoir postuler au titre de canton pilote. C'est la raison pour laquelle Fribourg n'a pas pu être retenu.

<sup>1</sup> Message pp. 2355ss.

Finalement, le dernier thème qui nous a occupés traitait des relations entre le canton et les communes, du rôle et des applications, des avantages et du coût que pouvait représenter cette loi d'application pour les communes. Je reviendrai sur certains points qui ont fait l'objet de l'examen de détail, mais, de manière générale, j'aimerais d'abord préciser que ce n'était pas évident pour tout le monde, ni pour nous dans la commission, que, au fond, les obligations et les contraintes qui pourraient être attribuées à des communes ne dépendent pas de cette loi. C'est une loi d'organisation qui n'attribue pas de nouvelles obligations ou compétences en particulier aux communes. Ce sont des lois sectorielles – de celles que nous votons ici – qui, elles, se chargent de définir quelles sont les exigences, en matière de géodonnées, à la charge des communes, ressortant de leur responsabilité, ainsi que les conditions qui sont associées à cette production de nouvelles données. Donc, ce n'est pas cette loi-là, laquelle est une loi d'organisation, qui définit cela, mais les lois sectorielles, thématiques que nous approuvons dans le cadre du Grand Conseil.

Quant aux avantages immédiats que le système aura pour les communes, ils sont essentiellement une question de disponibilité. De manière centralisée, tous les usagers et les communes auront accès à des données fiables, standardisées, de manière à pouvoir les retravailler en fonction de leurs besoins. Ces données seront également mises à jour, adaptées et permettront des traitements spéciaux en fonction des besoins des communes, lesquelles pourront aussi elles-mêmes procéder à de telles mises à jour et adaptations en fonction de leurs besoins. Quant à la question des répercussions financières que peut avoir l'application de cette loi pour les communes qui sont déjà à jour avec leur système de gestion de géodonnées – en particulier avec tout ce qui a trait à l'aménagement du territoire –, il ne devrait pas y avoir de nouveaux coûts; et le coût de gestion de ces données-là devrait aller en diminuant. S'il y avait un problème de transfert, effectivement, pour adapter les données d'un système ancien, par exemple à travers des plans physiques, à un système de géodonnées informatisées, il y a un coût de transfert que les communes doivent assumer.

A ce sujet-là, il a été souligné que la gestion de ces données était souvent assumée, pour les petites communes, par des tiers ou par des bureaux privés qui ont les capacités, les instruments et l'équipement nécessaires pour le faire. Donc, ça n'induit pas de coûts additionnels pour les communes.

Finalement, en relation avec les émoluments et en rappelant que c'est le Conseil d'Etat qui est chargé de les fixer, il y a des règles claires dans la disposition s'y rapportant, lesquelles

montrent que ces émoluments doivent couvrir les frais et ne peuvent pas être une source de revenus pour le Conseil d'Etat. D'ailleurs, à hauteur de 300 000 francs par année actuellement, ils sont en lente, mais constante diminution.

Après toutes ces considérations et délibérations au sein de la commission, celle-ci vous recommande à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Le Commissaire.** Je remercie le président de la commission, ainsi que cette dernière pour le travail réalisé. Le président a fait un rapport d'entrée en matière très précis et circonstancié. Vous l'avez constaté, c'est un spécialiste en la matière; donc, je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit; cela permet de gagner du temps. Je dirai simplement que c'est une loi d'organisation nécessaire à la coordination des différentes géodonnées prévues dans les lois spécifiques.

Avec ces quelques propos, je vous recommande d'entrer en matière sur cette loi.

**Doutaz Jean-Pierre** (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de Gruyères et citoyen de cet honorable canton. Comme l'a dit le rapporteur tout à l'heure, le projet de loi N° 25 sur la géoinformation est une loi d'application découlant de la loi fédérale dont elle partage les buts et dont la nécessité est largement reconnue. Dans une approche multidimensionnelle, il s'agit en effet de clarifier les compétences des différents acteurs, les investissements consentis et d'améliorer la gestion et l'accès aux géodonnées. La présente loi est celle d'une loi-cadre qui porte sur toutes les géodonnées, dont celles de base. Les géodonnées de base sont définies dans les lois spéciales. Elles existent donc déjà. La compétence, quant aux géodonnées, reste à 100% en main des services déjà actifs en la matière.

L'objectif tend à l'amélioration d'un service à l'adresse de l'Etat, des communes et des citoyens, ce qui est fort réjouissant. Le catalogue de données – qui est toujours en chantier par le service compétent – répertorie déjà plus de cent vingt géodonnées de base. La coordination de l'ensemble est le but principal recherché.

Touchant également à une question de sécurité, trois niveaux d'autorisation d'accès sont établis: le niveau A, soit un accès tout public, voire même sur Internet, le niveau B où il n'y a pas de téléchargement possible et le niveau C où il n'y a pas d'accès public. Il en sera de la compétence de l'Etat de définir ce qui sera mis à disposition, à quel niveau et pour quel utilisateur.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, comme la commission parlementaire qui a travaillé sur le dossier, propose à l'unanimité au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de loi. Par anticipation à la lecture du projet de loi, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique validera également les amendements tels que proposés par la commission; il soutiendra en particulier la règle établie à l'art. 6, soit un accès simple et direct aux géodonnées de base que s'accordent mutuellement les autorités cantonales et communales et qui précise, à son art. 7, que l'échange de données de base entre autorités cantonales et communales ne donne pas lieu à la perception d'émoluments.

Je remercie le Conseil d'Etat et les membres du groupe de travail désigné pour le message bien explicite et pour les informations données en commission. Je remercie également M. le Président de la commission dont les compétences en la matière ont largement profité à la commission parlementaire et je me rallie volontiers à l'ensemble de ses propos. Je vous propose donc, au nom du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, d'entrer en matière sur ce projet de loi.

**Piller Benoît** (PS/SP, SA). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Avry. Le groupe socialiste a étudié le projet de loi sur la géo-information et ne s'opposera pas à l'entrée en matière. La loi en elle-même est une loi très technique, mais elle n'est pas difficile en soi. Par contre, il n'en va pas de même de son application et des autres lois qui lui sont indirectement liées. En effet, la géo-information est comme un mille-feuille et les géodonnées, qu'elles soient de base ou élargies, sont les feuilles de cette pâtisserie. Et si la législation cantonale définit clairement ce qui est de la responsabilité du canton ou des communes, certains paramètres de géodonnées qui incombent aux communes ne sont pas encore entièrement définis. De quel format seront ces géodonnées? Pourront-elles être seulement des feuilles de papier, des plans tels que nous en avons aujourd'hui dans les communes? Ou, alors, toutes ces géodonnées à fournir par les communes devront-elles être informatisées? Si les services cantonaux définiront les infrastructures cantonales des géodonnées, comment seront traitées celles qui incombent aux communes? Les communes devront-elles s'équiper de programmes informatiques compatibles avec le canton? A quelle fréquence ces géodonnées devront-elles être mises à jour? Qui s'occupera de leur archivage? Pendant combien de temps devra-t-on les archiver?

Un autre aspect a retenu notre attention. L'art. 7, comme il l'a été dit, garantit l'échange gratuit des géodonnées entre les différents services de l'Etat. Et il est du ressort du Conseil

d'Etat d'arrêter les émoluments perçus. Nous comptons donc sur vous, M. le Commissaire, pour traiter ces demandes raisonnables à des tarifs raisonnables, voire gratuitement pour les particuliers. Cela facilitera l'accès à l'information garanti par notre Constitution.

Avec ces remarques, le groupe socialiste vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa séance, a pris connaissance du projet de loi N° 25 sur la géo-information, vous propose d'entrer en matière et soutient en particulier l'art. 7 al. 3, soit un accès simple et sans émoluments entre canton et communes. Je vous propose d'entrer en matière.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Ce projet de loi sur la géo-information a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. En effet, ce message découle de la Constitution fédérale entrée en vigueur en 2008 déjà. L'essence même de la loi est de favoriser une approche multidimensionnelle de la gestion territoriale. La loi sur la géo-information se distingue de la loi sur la mensuration officielle. Elle améliore les conditions dans lesquelles les spécialistes des différents domaines exercent leurs activités, telles que la protection de l'eau et des sols, la lutte contre les dangers naturels ou la protection de la population. Cette loi va simplifier les recherches d'informations relatives à une parcelle. Elle va mettre ou permettre d'avoir un seul interlocuteur et, de ce fait, une certaine rapidité de décision pourra être attendue.

Le groupe libéral-radical s'interroge toutefois sur le flou qui règne sur les conséquences financières et en termes de personnel. Le message dit qu'elles seront largement compensées par l'impulsion donnée à l'utilisation des géodonnées, cela aussi bien par le secteur public que privé. Mais aucune garantie ne nous est donnée.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical entre en matière et soutiendra la version bis de la commission.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Il semble que l'objet qui nous occupe ce matin fasse sortir du bois du Grand Conseil pas mal de syndics ou d'anciens syndics. Donc, ces gens-là ont encore de bons réflexes. Je déclare mes intérêts: je suis syndic de la commune du Glèbe.

A l'instar des cantons de Zurich et, plus près de nous, de Berne, de Neuchâtel et de Vaud, le canton de Fribourg s'est mis à l'ouvrage pour réglementer la géo-information et assu-

rer l'application de la législation fédérale, comme l'a dit tout à l'heure mon collègue Hunziker.

Un groupe de travail ad hoc a donc été constitué et nous a livré un message émaillé de nombreuses explications qui ciblent bien ce sujet fort complexe. En tant que syndic, bien entendu, je relève avec satisfaction, à l'art. 6, que les autorités cantonales et communales s'accordent mutuellement – cela a déjà été relevé – un accès simple aux géodonnées de base. Et l'art. 7 spécifie que l'échange de coordonnées est gratuite. A la lecture des treize articles présentés ce matin, nous n'avons aucune remarque spécifique à formuler et, dans ce sens-là, le groupe Alliance centre gauche acceptera la mise en application de cette nouvelle loi.

**Le Rapporteur.** Je vous remercie. J'ai deux ou trois commentaires sur les considérations qui ont été émises. Effectivement, je vois aussi avec plaisir que plusieurs syndics ont pris position; c'est un gage important au moment où l'on doit régler les relations entre le canton et les communes sur un thème largement technologique qui peut, effectivement, avoir des implications difficiles à mesurer actuellement. Je partage, dans ce sens-là, les inquiétudes qui ont été exprimées sur les conséquences qu'il pourrait y avoir, à terme, pour les communes. J'imagine que le canton sera attentif à leurs conséquences pour les régler en bon accord avec ces communes-là.

On a souligné l'importance de l'échange gratuit entre autorités publiques du canton. Je pense que c'est un élément extrêmement important pour que toutes les parties s'y retrouvent et soient bénéficiaires.

Quant à la question des émoluments et à celle de la gratuité pour les particuliers, si, sur les émoluments, il y a, je pense, le droit pour le canton de recouvrer une partie des taxes, ce même canton doit être aussi attentif au fait que l'évolution technologique et des pratiques sociales conduit à ce qu'il y ait de plus en plus d'applications que l'on appelle web 2.0, lesquelles tirent parti de certaines géodonnées pour permettre à des groupes, des associations et des organisations de créer par-dessus lesdites applications leur propre traitement et leurs propres applications. L'une des conditions est effectivement de pouvoir avoir accès gratuitement à ces données-là et c'est un élément qui prend de plus en plus d'importance. Je souhaiterais donc que le canton soit attentif à cet aspect-là.

Je n'ai pas d'autres remarques à faire, sinon de vous saluer et de vous remercier pour la confiance faite pour le travail de la commission.

**Le Commissaire.** Merci à l'ensemble des députés qui se prononcent pour l'entrée en matière. Je n'ai constaté que très peu de remarques. Tout le monde se rend compte que cette loi d'application sur les géodonnées est indispensable. Permettez-moi de répondre à quelques inquiétudes.

M. le Député Piller, rares sont les communes qui gèrent elles-mêmes leurs géodonnées. En effet, ce sont souvent des mandataires, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'approvisionnement en eau ou l'évacuation des eaux, les routes. Ces communes collaborent souvent avec différents bureaux d'ingénieurs qui leur livrent leurs plans exigés sous forme d'impressions sur papier ou en format PDF, mais ces documents imprimés sont basés sur des géodonnées existantes, même si elles ne sont pas livrées à la commune. Avec l'application de la loi sur ces géodonnées, certaines informations – les géodonnées de droit fédéral, cantonal ou relevant des compétences communales – devront être standardisées de façon à pouvoir être mises à disposition de l'infrastructure cantonale et de l'infrastructure nationale de données géographiques. Les communes devront donc adapter les exigences vis-à-vis de leurs mandataires pour répondre aux exigences légales en la matière.

Concernant les émoluments pour les privés, le message – à sa page 6, sur l'art. 7 – donne la définition de ces frais qui ne sont pas élevés. Je confirme encore une fois que les échanges de données entre les communes et les cantons sont gratuits.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

**Le Rapporteur.** La commission s'est penchée sur deux questions en relation avec cet article-là. La première – comme le message le mentionnait – était la question de la formation pour le chef de service. Des éclaircissements nous ont été donnés quant au fait de renoncer à exiger un titre de master, en pensant qu'effectivement, il faut aussi laisser la porte ouverte à des praticiens qui passent par le système des HES.

M. le Conseiller d'Etat remarquait d'ailleurs qu'un responsable plus formé coûte plus; j'ajouterai personnellement que, peut-être, il rapporte aussi plus, de temps en temps.

L'autre aspect qui a retenu notre attention, c'était celui de la compétence du Service pour définir l'infrastructure cantonale de géodonnées. Nous avons discuté et approuvé finalement à l'unanimité une modification – qui vous est soumise – consistant à supprimer l'expression «en particulier». A l'al. 1, la version de la commission est donc la suivante: «*Il définit l'infrastructure cantonale de géodonnées.*» Le souci de la commission était d'éviter une ambiguïté qui aurait permis au Service de définir d'autres choses que des infrastructures cantonales et, entre autres, de créer ainsi des obligations pour les communes. C'était, au fond, pour préciser la portée de la compétence du Service et restreindre celle-ci au domaine cantonal seulement.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>
- > Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).

Art. 4

**Le Rapporteur.** L'al. 6 de l'art. 4 a un peu occupé la commission pour une toute petite modification, mais qui a son importance: on propose de substituer le «et» par un «ou», soit: «*Lorsque la saisie, la mise à jour ou la gestion des géodonnées de base...*». La raison est la suivante: il ne s'agit pas d'un processus cumulatif; cela ne doit pas être l'ensemble de ces fonctions qui peut relever de la commune, mais l'une ou l'autre d'entre elles. C'est pour cela que la proposition a été soumise au vote et a recueilli huit voix contre deux et une abstention.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission, en précisant quand même que lorsque la saisie, la mise à jour et la gestion des géodonnées de base relèvent de la commune, le catalogue le précise en indiquant le service compétent. Il y avait une crainte que les communes qui ne seraient responsables que de l'une ou l'autre de ces charges puissent être contraintes d'assumer la ou les autres. Mais en définitive, c'est la logique qui est respectée, comme l'a bien expliqué le rapporteur de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

> Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).

Art. 5

- > Adopté.

Art. 6

- > Adopté.

Art. 7

**Le Rapporteur.** Je veux juste signaler qu'à l'al. 3, il y a une clause extrêmement importante d'échange gratuit de données entre autorités et que cet alinéa a été salué par tous les membres de la commission.

- > Adopté.

Art. 8

**Le Rapporteur.** Là aussi, la commission a émis une proposition – qu'elle a approuvée à l'unanimité – qui complète la disposition afin de préciser que l'archivage des géodonnées concerne celles qui relèvent du canton. C'est toujours dans le souci de préciser ce qui relève du canton et ce qui relève de la commune, et qu'il n'y ait pas de doute à ce sujet-là.

**Le Commissaire.** Je confirme les propos du rapporteur de la commission et le Conseil d'Etat s'y rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

> Modifié selon la proposition de la Commission (projet bis).

Art. 9

- > Adopté.

Art. 10

- > Adopté.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2378ss.

Art. 11

> Adopté.

Art. 12

**Le Rapporteur.** Là, une discussion a permis de préciser ce qu'était un certificat. Il y avait des inquiétudes pour savoir si ces certificats ne pouvaient pas être délivrés par d'autres entités que des entités publiques. Il faut préciser qu'un certificat offre une garantie d'authenticité; il est donc utile lorsqu'on a besoin d'un document officiel pour une démarche, un contrat ou des choses de ce genre. La base de données qui est disponible par Internet permettra déjà à tout le monde d'accéder à des documents de travail qui sont suffisants – en général gratuitement ou, sinon, avec de légers émoluments –, à des données pour pouvoir les retrouver et les utiliser. Donc, cette distinction est importante, parce qu'elle maintient la nécessité d'avoir un service public pour offrir des certificats qui ont une garantie légale.

> Adopté.

Art. 13, titre et considérants

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

## Elections protocolaires

**La Présidente.** Nous allons maintenant passer aux résultats des élections protocolaires.

Je profite de saluer à la tribune les familles et les amis des candidats, ainsi que les délégations de conseils communaux. Je salue principalement le syndic de Marly, M. Helbling, le syndic de Morat, M. Brechbühl, notre ancien collègue député, M. Jean-Noël Gendre; et je salue M<sup>me</sup> la Chancelière, M. le Vice-chancelier et tous les invités de nos candidats.

Je voudrais adresser des remerciements particuliers, au nom du Grand Conseil, aux épouses, époux, enfants et proches des candidats et futurs élus. Durant ces années intenses où le service prend souvent le pas sur la vie familiale, sur la vie sociale, il est indispensable de pouvoir bénéficier de l'appui de ses proches. C'est aussi grâce à eux que l'on trouve le soutien et la force nécessaires à l'exercice de nos fonctions

politiques. Mesdames, Messieurs, chers enfants, au nom du Grand Conseil, recevez tous nos chaleureux remerciements. (*Applaudissements*).

Je passe à l'annonce des résultats.

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### 1. Election à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2013

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 21; nul: 1; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. David Bonny, à Prez-vers-Noréaz*, par 69 voix. Il y a 12 voix éparses.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** Monsieur le deuxième Vice-président élu, au nom du Grand Conseil, je vous adresse nos sincères félicitations pour votre élection à la deuxième vice-présidence de notre Parlement. Je vous souhaite pleine satisfactions dans l'exercice de cette nouvelle fonction. Entré au Grand Conseil il y a un peu plus d'un an, vous en gravissez aujourd'hui la troisième marche de ce que l'on nomme le perchoir. Votre mandat politique au niveau communal, la présidence de votre parti cantonal, tout comme vos activités associatives et sportives vous ont préparé, à n'en pas douter, à vos nouvelles fonctions. Vos aptitudes pédagogiques vous serviront certainement à vous préparer à gérer notamment la discipline au sein de notre Parlement. Et vous pourrez continuer à vous détendre durant les deux ans qui précéderont votre mandat présidentiel, cela en pratiquant la course à pied ou en allant encourager vos enfants au bord des patinoires ou des terrains de football. Monsieur le Vice-président élu, cher David, je vous réitère mes félicitations et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction. (*Applaudissements*).

### 2. Election à la première vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2013

Bulletins distribués: 103; rentrés: 97; blancs: 9; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élue *M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, à Murten*, par 81 voix. Il y a 7 voix éparses.

- > Sous les applaudissements, l'élu est félicitée et fleurie par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** Im Namen des Grossen Rates gratuliere ich Ihnen zu Ihrer Wahl als erste Vizepräsidentin unseres Parlaments für das Jahr 2013. Ich wünsche Ihnen viel Befriedigung und besonders viel Spass in dieser Funktion. Sie sind schon seit längerer Zeit eine politisch sehr engagierte Person. Gewählt als Generalrätin, als Sie erst 29 Jahre alt waren, sind Sie seit 2001 im Gemeinderat Murten tätig. Sie sitzen seit 2006 in unserem Parlament – wir sassen nämlich schon im Verfassungsrat zusammen. Ihre politische aber auch lange pädagogische Erfahrung wird Ihnen bei der Vorbereitung des Präsidialjahres sicher behilflich sein. Während dieses Jahres werden Sie noch ein wenig Sport treiben und von Ihrem Garten profitieren können. Dies ist auch wichtig, weil ich meine, dass ein Politiker auch Zeit zum Denken braucht.

Ich benütze die Gelegenheit, Ihnen für die angenehme Zusammenarbeit zu danken. Merci für Alles, liebe Kathy. Ich gratuliere Ihnen noch einmal und ich wünsche Ihnen alles Gute für die Zukunft. (*Applaudissements*).

### 3. Election à la présidence du Grand Conseil pour l'année 2013

Bulletins distribués: 101; rentrés: 101; blancs: 22; nuls: 2; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Pascal Kuenlin, à Marly*, par 66 voix. Il y a 11 voix éparses.

- > Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** M. le Président élu, cher Pascal, au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection à la présidence de notre Parlement pour l'année 2013. Je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Votre terreau familial vous a certainement préparé à offrir votre temps pour le bien public. Je salue au passage la présence de vos parents dans notre tribune. Engagé très jeune en politique dans votre commune, puis au Grand Conseil depuis 1996, vous y avez occupé notamment la fonction de membre et de président de la Commission des finances et de gestion, puis la fonction de vice-président durant ces deux dernières années. Cette longue expérience vous sera très utile pour conduire notre Parlement. Vous en connaissez maintenant toutes les arcanes. Votre engagement très important

au niveau d'associations sportives, ainsi que votre pratique sportive vous seront également d'une très grande aide pour aborder cette année exceptionnelle qui s'apparente parfois, il faut bien le dire, à un marathon.

Votre élection marque le retour des hommes au perchoir. Président du Grand Conseil en 2009, notre collègue Pierre-André Page disait – et je cite: «Patrick Juvet chantait «Où sont les femmes?» A la présidence du Parlement fribourgeois, il faudrait chanter «Où sont les hommes?» Fin de citation. Il doit être bien rassuré ce matin.

Vous vous trouvez maintenant aux portes d'une année exceptionnelle. Vous allez non seulement présider notre Assemblée, mais également parcourir le canton à la rencontre des Fribourgeoises et des Fribourgeois, toujours très accueillants avec leur premier citoyen. Antoine et Clara, qui nous font la joie d'être là ce matin, avec votre épouse, pourront peut-être aussi parfois vous accompagner et seront alors très heureux des nouvelles découvertes que vous leur permettrez de faire.

Je profite encore de l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier pour votre collaboration en tant que vice-président durant ces deux dernières années.

M. le Président élu, cher Pascal, je vous réitère nos sincères félicitations. Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction. Je vous souhaite également tout le meilleur pour votre avenir tant personnel que professionnel ou politique. (*Applaudissements*).

**Kuenlin Pascal** (PLR/FDP, SC). Madame la Présidente du Grand Conseil,  
 Madame la 1<sup>re</sup> Vice-présidente élue,  
 Monsieur le 2<sup>e</sup> Vice-président élue,  
 Monsieur le Président du Conseil d'Etat  
 Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,  
 Chers/-es Collègues Députés/-es,  
 Mme la Chancelière,  
 M. le Vice-chancelier,  
 Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil,  
 Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
 Mesdames, Messieurs,  
 Ich danke Ihnen für Ihre Stimmen und für das Vertrauen, welches Sie mir mit dieser Wahl zum Präsidenten unserer kantonalen Legislative entgegenbringen. Ich werde dieser Aufgabe im Laufe des Jahres 2013 meinen vollen Einsatz und meine ganze Aufmerksamkeit widmen.

Mit dem Büro des Grossen Rates, seinem Sekretariat und den Mitarbeitern der Verwaltung werden wir Alles daran setzen, die Ziele der Effizienz, der Einhaltung der Termine und der zügigen Abwicklung der Diskussionen sicherzustellen.

Je remercie ici toutes les familles auxquelles j'appartiens. Tout d'abord ma famille politique qui m'a proposé d'exercer une fonction peu commune, représentative de notre système de consensus si particulier et, malgré tout, tellement efficace. Je voudrais aussi remercier les représentants de ma commune qui me font le plaisir d'être présents aujourd'hui et qui accompagnent celle et celui qui sont probablement à la base de mon engagement politique: je veux parler ici de mes parents présents dans la tribune. Que ce soit notamment au travers d'institutions ou d'associations pour handicapés ou encore dans le cadre d'un mandat de vingt ans dans un exécutif communal, ils m'ont démontré par l'acte ce que prise de responsabilités et engagement veulent dire. Je leur rends hommage aujourd'hui pour cet engagement au profit, notamment, de ceux dont le destin est d'être toute leur vie dépendants des autres.

Enfin et surtout, je remercie ma petite famille. Ma femme Emmanuelle et mes deux enfants, Antoine et Clara, qui auront à composer avec de nombreuses absences ces prochains mois. Vous le savez, l'exercice de la fonction présidentielle n'est pas pensable sans le soutien et la compréhension de son clan. Puisse le traditionnel jour de congé, accordé au cercle scolaire de la présidence élue, atténuer l'effet de ces absences. Promis, les enfants, ce jour-là de congé, nous le passerons ensemble.

Ceci étant, j'ai bien l'intention, comme l'a dit M<sup>me</sup> la Présidente, de vous associer aussi souvent que possible à cet exercice de rencontres avec la population fribourgeoise. Emmanuelle, Antoine et Clara, vous avez compris que la politique était une partie de ma vie et que cette fonction en était l'un des emblèmes. Merci à vous.

Für den Grossen Rat ist der heutige Tage etwas Besonderes. Im Strudel der anstehenden Diskussionen nehmen wir uns Zeit, um die Ämter des Präsidiums und des Vize-Präsidiums neu zu besetzen. Dieser besondere Augenblick ist dazu angetan, den Blick etwas weiter schweifen zu lassen. Die uns aufgetragene Gesetzgebung verlangt ja von uns Aufmerksamkeit und Bewusstseinsnahme gegenüber unserer Umgebung und dem Weltgeschehen.

Situé à la frontière des langues – et, d'ailleurs, je me demande pourquoi on ne parle pas plutôt de point de rencontre des langues, au lieu de frontière des langues –, notre canton de

Fribourg se porte plutôt bien par rapport à ses voisins géographiques, mais il est aussi sous surveillance et pas uniquement pour l'évolution de sa situation financière.

J'ai en effet constaté qu'à l'intérieur de nos frontières, notre population observe notre travail et les décisions souvent conservatrices – je ne pense pas à la dernière discussion sur la bannière à laisser flotter sur notre Hôtel cantonal – ou parfois audacieuses que nous pouvons prendre. Bref, cette population, elle regarde ce que nous faisons et, d'ailleurs, le plus souvent, ce que nous ne faisons pas.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce qui m'a le plus frappé après seize ans de Grand Conseil, c'est que nos concitoyens sont beaucoup plus attentifs que l'on ne croit à la cohésion, à l'esprit d'équipe et à la cohérence de la classe politique fribourgeoise. Ils veulent probablement nous rappeler, à raison, que notre rôle d'élu est de s'attaquer à des problématiques, plutôt que d'utiliser celles-ci pour abattre un tel ou une telle.

Si notre population nous surveille et qu'elle nous délègue le pouvoir de légiférer, il faut toutefois, et comme dans toute relation, que cela fonctionne dans les deux sens.

Sur ce point, nous avons, en tant qu'élus, une mission presque pédagogique d'expliquer certaines réalités qui influencent le développement de notre canton. A nous, ainsi, d'expliquer que certaines réformes sont indispensables pour que des prestations étatiques soient garanties sur le long terme. A nous, également, d'expliquer – pour reprendre une actualité récente – qu'il sera difficile de garantir les prestations de l'Etat si des entreprises doivent subir les humeurs d'assemblées communales sur des décisions nécessaires à leur agrandissement et au renforcement de l'emploi dans une région, alors que des dizaines d'offices de promotion économique se battaient pour recevoir ce type d'implantation. N'ayons pas peur d'expliquer qu'il faut parfois admettre certaines décisions difficiles qui ne font de toute façon pas l'unanimité, ceci au milieu d'un environnement dont la principale caractéristique est bien l'évolution, quand on ne parle pas de révolution.

Et, puisque nous parlons d'évolution, j'ai repris les premiers chiffres que j'avais consultés lorsque je suis entré dans ce Grand Conseil. Il s'agissait des comptes 1996 de l'Etat que j'ai comparés avec le budget 2013, M. le Directeur des finances, que nous venons d'adopter. Vous verrez que la réalité est parfois assez étonnante. J'ai ainsi constaté qu'en seize ans, le budget de l'Etat a augmenté de 1,7 à 3,2 milliards. Il est intéressant de constater que l'engagement de l'Etat a ainsi quasi-

ment doublé, alors que notre population n'a augmenté sur la même période que d'à peu près 25%.

Quels enseignements en tirer, à part celui que notre législatif a augmenté ses dépenses de 110% avec vingt députés de moins, alors que le Conseil d'Etat, quant à lui, a été beaucoup plus économe, puisqu'il n'a fait évoluer son déficit de fonctionnement que de 33% sur la même période? Et eux, ils sont toujours sept.

Sans porter un quelconque jugement, il faut rappeler que derrière ces comparaisons chiffrées, il y a d'abord des situations personnelles, des femmes, des hommes, des enfants, des situations de détresse personnelle ou collective, des entreprises, des pourvoyeurs d'emplois, bref, toute une population qui, pour des raisons certainement toutes pertinentes et défendables, font appel à l'Etat au sens large.

So werden wir sicher alle damit einverstanden sein, dass heutzutage der Status eines «working poor» unannehmbar ist und dass – in den daraus entstehenden Notlagen – die betroffenen Menschen ein Anrecht auf eine angemessene und gesicherte Unterstützung von Seiten der Gesellschaft haben.

Il faut aussi admettre et intégrer que la très forte majorité des patrons dans ce pays et dans ce canton se passeraient bien de devoir réduire leur personnel pour assurer la survie de leur entreprise. Cela en surprendra peut-être plus d'un, mais les chefs d'entreprise ont aussi un cœur, des convictions et une responsabilité sociale qu'ils essaient d'appliquer.

Souvenons-nous, enfin, que nous avons une responsabilité vis-à-vis de ceux pour lesquels chaque journée supplémentaire passée dans la détresse ou dans le dénuement rend encore plus difficile le retour à une vie dite normale, tout comme nous avons une responsabilité envers celles et ceux qui essaient de faire avancer des idées ou des projets, de prendre des risques, de créer de la valeur pour que, au final, toute une société puisse en profiter.

Meine Damen und Herren, es liegt an uns, durch unsere Beschlüsse die Aktionsfähigkeit unseres Staates zu bewahren, damit seine Entwicklung und seine Leistungen, namentlich auch jene zur Unterstützung der Schwächeren, auf weite Sicht erhalten bleiben. Dazu braucht es Lösungen, welche für die grosse Mehrheit annehmbar sind und welche die erwähnten grossen Gleichgewichte nicht gefährden.

Au terme de cette élection et à quelques semaines du début de ce mandat, je m'engage devant vous à faire tout mon possible

pour que ces principes fondamentaux d'une action législative et cohérente soient respectés. Il y va de notre crédibilité, de notre respect des citoyennes et citoyens de ce canton, mais aussi, Mesdames et Messieurs, de notre responsabilité de conserver les quelques avantages que notre canton s'est forgés ces dernières années par rapport à ses voisins.

Dans cet esprit, encore une fois et avec vous, je me réjouis d'accomplir cette tâche.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*).

**La Présidente.** Je remercie M. le Président élu pour ses paroles et pour les engagements qu'il a pris. Aujourd'hui, je lui souhaite encore une fois pleine satisfaction dans l'exercice de ce mandat et je le félicite une nouvelle fois au nom du Grand Conseil.

#### 4. Election à la présidence du Conseil d'Etat pour l'année 2013

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 22; nuls: 5; valables: 67; majorité absolue: 34.

Est élu *M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, à La Tour-de-Trême*, par 60 voix. Il y a 7 voix éparses.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicitée et fleurie par les représentants de son parti et de sa commune.

**La Présidente.** Au nom du Grand Conseil, je vous adresse nos plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil d'Etat de notre canton de Fribourg pour l'année 2013. Je vous souhaite pleine satisfaction et, surtout, beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette nouvelle fonction.

Nul doute que vos différents mandats de présidente, que ce soit au niveau politique ou associatif, et, surtout, que votre mandat à la présidence du Grand Conseil en 2005 vous ont préparée à cette nouvelle fonction. Cette dernière expérience citée vous permettra de parcourir notre canton sans utiliser votre GPS et de trouver plus facilement les différentes salles polyvalentes et autres cantines ou places de fête lorsque vous irez à la rencontre des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Comme je sais que vous aimez les livres, puisque vous avez choisi, un jour, d'embrasser la profession de libraire, n'hésitez pas à écrire cette année en lettres majuscules dans votre par-

cours de vie et n'oubliez pas d'en consigner les détails dans le livre d'or de votre mémoire.

Je vous souhaite plein succès pour votre année présidentielle.  
(Applaudissements).

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Monsieur le Président élu,

Madame la Vice-présidente élue,

Monsieur le 2<sup>e</sup> Vice-président élus,

Madame la Présidente du Grand Conseil,

M. le Président du Conseil d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues,

Mesdames et Messieurs les Députés/-es,

Madame la Chancelière,

Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes trois présidents élus aujourd'hui: Pascal Kuenlin, moi-même et... Barack Obama. Si les élections fribourgeoises et américaines n'ont qu'un lien purement thématique entre elles – soit l'exercice de la démocratie –, il n'en reste pas moins que, personnellement, je me rappellerai très certainement que le jour de mon accession à la présidence du Conseil d'Etat correspond à celui de l'accession de Barack Obama à la Maison Blanche; Barack Obama qui est, qui plus est, mon contemporain avec douze jours de différence. (Rires).

Sehr geehrte Damen und Herren. Das Vertrauen, das Sie mir heute entgegenbringen, ehrt und röhrt mich zutiefst. Ich trete mein Amt als Präsidentin des Staatsrates mit viel Emotionen, aber auch mit viel Elan an und ich freue mich, im Dienste des Kantons mein Bestes geben zu können.

En soi, cette élection est, pour moi, une surprise prévue de longue date, en tous les cas depuis 2007, date de mon accession au Conseil d'Etat. Alors que je faisais mes débuts en politique à La Tour-de-Trême et à Bulle, je n'aurais jamais imaginé être un jour présidente du Conseil d'Etat, ni même conseillère d'Etat d'ailleurs. Aujourd'hui, je mesure encore un peu plus intensément le chemin parcouru avec cette nouvelle étape que vous me donnez l'occasion de franchir. Et je suis fière d'être la première femme représentant Bulle et la Gruyère à devenir présidente du Conseil d'Etat.

D'abord comme conseillère d'Etat et, aujourd'hui, comme présidente, je veux être au service de tous les Fribourgeoises et de tous les Fribourgeois, quels que soient leurs langues, leur origine, leur sexe, leur âge et leur condition sociale. Pourtant, je souhaite, tout au long de cette année 2013,

mettre l'accent sur l'une de ces composantes de notre société qui me paraît fondamentale. J'aimerais que cette année présidentielle soit celle de la solidarité avec les seniors. J'aimerais que cette année présidentielle soit celle du renforcement des liens qui unissent les générations et non celle des divisions et des exclusions. J'aimerais, enfin, que cette année présidentielle soit l'occasion, pour nous tous, de réfléchir ensemble à comment construire un futur plein de succès et de prospérité pour notre canton, cela en faisant interagir les atouts de cette dynamique intergénérationnelle.

Sich mit älteren Menschen zu befassen, beschränkt sich nicht bloss darauf, eine Liste mit den Sozial- und Gesundheitsleistungen, die einem im Alter zustehen, zu erstellen. Nein. Sich dem Thema der älteren Menschen anzunehmen bedeutet auch, die einmaligen Kompetenzen und Qualitäten in den Vordergrund zu rücken, die eine aktive Seniorin oder ein aktiver Senior der jüngeren Generation weitergeben kann – wenn denn der Raum für einen entsprechenden Dialog geschaffen wird.

Es bedeutet, die Frage nach ihrer Selbstständigkeit und ihrem Platz in der Gesellschaft aufzuwerfen, von Mobilität und vom Zugang zu den öffentlichen Verkehrsmitteln zu sprechen, von Architektur und vom Städtebau. Sich der Thematik der älteren Menschen zu widmen bedeutet ebenfalls, die Arbeitsbedingungen vor der Pensionierung unter die Lupe zu nehmen und sich in der Folge, wenn es dann soweit ist, die Frage nach dem Engagement der Seniorinnen und Senioren im Verbandswesen zu stellen, zum Beispiel durch Freiwilligenarbeit oder die Betreuung der Enkelkinder. Nicht zuletzt bedeutet es, Punkte wie körperliche Betätigung, Freizeit und Kultur aufzugreifen.

Les plus jeunes ont la force, la créativité et l'énergie; les plus anciens, la sagesse, l'expérience et la mémoire du passé. Pourquoi ne pas faire se rejoindre toutes ces qualités, comme les deux extrémités d'un pont, en agglomérant la solidité de l'expérience et la fraîcheur de la créativité? N'est-ce pas là un moyen de mieux vivre le présent et de construire un avenir commun plus prospère, où la qualité de vie et la cohésion sociale ne sont pas de vaines paroles? N'est-ce pas là le moyen de rassembler nos forces pour affronter, plus unis et plus solidaires, les défis économiques, migratoires, démographiques, énergétiques et climatiques qui sont déjà une réalité pour notre canton?

Croyez-moi, la réussite de Fribourg dans les vingt ans qui viennent passera inévitablement par un renforcement des liens entre les générations. Nous devons repenser aujourd'hui les moyens de vivre ensemble demain, alors que nous faisons

face à l'un des plus grands défis démographiques de notre histoire. Et, comme présidente, je souhaite que ces questions prennent tout leur sens ces prochains mois dans notre canton.

Mais revenons à cette élection. Mes premiers remerciements iront à ma famille et à mes proches. L'engagement politique est très certainement une noble cause que vous partagez toutes et tous avec moi. Embrasser cette vie au service des autres implique également un certain nombre de compromis, voire de sacrifices à l'égard de sa famille et de ses proches. J'ai toujours eu la chance inestimable de pouvoir compter pleinement sur leur amour, sur leur amitié et sur leur soutien sans faille.

Il est réconfortant de savoir que nous avons, quelque part, un espace de repli où notre famille, nos proches et nos amis sont là pour nous offrir des sourires et de moments de détente, de liberté et d'amitié. A toutes ces personnes, j'aimerais simplement dire merci d'être ces compagnons sur lesquels je peux compter en tout temps. Je pense tout particulièrement à mon mari Nicolas, à mes enfants Julie, Mathieu et Eloïse et à ma maman, qui sont ici. Du fond du cœur, merci d'être toujours là pour moi.

Etre aux commandes de la Direction de la santé et des affaires sociales m'apporte de grandes satisfactions. Il s'agit pourtant d'une mission exigeante, parfois très difficile, où s'entrechoquent les enjeux locaux, cantonaux et nationaux. Là aussi, j'ai la chance de pouvoir compter, à tous les échelons de ma Direction, sur une formidable équipe sans laquelle rien ne serait possible ou, plutôt, avec laquelle tout est possible.

Gerne möchte ich die Gelegenheit nutzen, all meinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern meinen tiefsten Dank auszusprechen. Dabei möchte ich diesen Dank auf das gesamte Staatspersonal ausweiten, das uns mit viel Professionalität und Know-how hilft, die öffentliche Politik zum Wohle unserer Gesellschaft zu verbessern. Wir haben grosses Glück, auf eine so tatkräftige und kompetente Verwaltung zählen zu können.

J'aimerais aussi féliciter mon prédécesseur, Georges Godel, pour son travail durant son année de présidence. Nous avons apprécié son sens aiguisé de la collégialité, de la transparence, ainsi que sa passion pour la justice et l'égalité de traitement. M. le Président, vous avez pris du temps pour que nos séances et nos discussions se déroulent dans les meilleures conditions possibles et pour que chacun d'entre nous se sente à sa place et puisse s'exprimer en toute confiance. Et cela nous a été précieux. Mais je vous rassure, M. le Pré-

sident, il vous reste encore quelques semaines avant de me remettre le flambeau.

Comme présidente du Conseil d'Etat, je souhaite poursuivre ce travail de rassemblement, afin que notre canton continue à avancer vers davantage de qualité de vie et de cohésion sociale pour l'ensemble de ses concitoyens et concitoyennes. Il en va de notre responsabilité de travailler dans la concertation et la transparence pour relever les grands défis auxquels notre canton doit faire face. Et je mettrai un point d'honneur à ce que cette équipe poursuive cette dynamique positive de réflexion et d'action qui caractérise la force du canton de Fribourg depuis de nombreuses années.

A ce titre, j'aimerais aussi remercier mes collègues du Conseil d'Etat et la Chancelière – avec qui j'ai énormément de plaisir à travailler – pour leur engagement et pour leur ouverture d'esprit. J'aimerais enfin exprimer ma reconnaissance à mes camarades socialistes qui m'ont toujours soutenue depuis le début de mon engagement politique, que ce soit à La Tour-de-Trême, à Bulle, au Parlement cantonal et, aujourd'hui, au Conseil d'Etat, ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes qui m'ont témoigné leur confiance durant toutes ces années.

Je félicite également la nouvelle équipe qui va présider le Grand Conseil. Je me réjouis de travailler avec vous durant cette année et je souhaite beaucoup de satisfaction à Pascal Kuenlin, président élu du Grand Conseil, ainsi qu'à Katharina Thalmann-Bolz, première vice-présidente élue et à David Bonny, second vice-président élue. Il est très important que l'exécutif et le législatif travaillent en harmonie pour trouver des solutions innovantes et justes pour le bien de notre canton. Je me réjouis de pouvoir poursuivre ce travail et de parcourir notre canton avec vous, Monsieur le Président. Je suis convaincue qu'avec votre devise «on se calme et on s'organise», vous saurez mener avec brio le Grand Conseil.

Cette nuit, je l'ai dit tout à l'heure, les USA ont réélu leur président après un formidable combat médiatique et politique, combat à la démesure de ce grand pays. Cette nuit, je l'ai passée à faire le point sur mes quelques années en tant que conseillère d'Etat. Pour cette année et les suivantes, je me suis promis de toujours tenir le cap qui est le mien depuis le début de mon engagement: tendre, à mon niveau de responsabilité, à mettre tout en œuvre pour que notre société soit plus juste et plus solidaire. C'est donc avec fierté et enthousiasme, mais surtout avec humilité et avec cette envie de cultiver la proximité que j'ai toujours eue avec la population de notre canton, que j'aimerais assumer la fonction de présidente du Conseil d'Etat de notre canton.

Ich bedanke mich herzlich für Ihre Aufmerksamkeit und wünsche Ihnen – auch wenn es vielleicht noch etwas früh ist – jetzt schon wunderschöne und besinnliche Festtage.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*).

**La Présidente.** M<sup>me</sup> la Présidente élue du Gouvernement, je vous remercie pour vos propos. Nous nous connaissons depuis quelques temps maintenant. Je suis certaine que vous saurez être à l'écoute de nos concitoyennes et de nos concitoyens que vous aurez la chance de rencontrer encore un peu plus durant cette année présidentielle.

Je vous réitère encore une fois mes félicitations et vous souhaite plein succès dans l'exercice de cette nouvelle fonction. (*Applaudissements*).

## 5. Election à la présidence du Tribunal cantonal pour l'année 2013

Bulletins distribués: 94; rentrés: 91; blancs: 4; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Adrian Urwyler, à Muntelier*, par 86 voix. Il y a 1 voix éparses.

> Sous les applaudissements, l'élu est félicité et fleuri.

**La Présidente.** Monsieur le Président élu du Tribunal cantonal – j'ose «lieber Adrian», parce qu'Adrian et moi avons siégé ensemble dans cette même salle, dans le cadre de la Constituante –, au nom du Grand Conseil, je vous adresse mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence du Tribunal cantonal pour l'année 2013. Je vous souhaite pleine satisfaction dans l'exercice de cette nouvelle fonction que vous exercerez l'année à venir. Nul doute que vos grandes compétences professionnelles reconnues et vos qualités humaines feront de vous un rassembleur et un leader – pour utiliser un terme à la mode – à la tête d'un Tribunal cantonal qui a connu et qui vit encore des restructurations importantes. Je vous souhaite plein succès et, surtout, beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Ich wünsche Ihnen das Beste für die Zukunft. (*Applaudissements*).

Je vous rappelle que vous êtes maintenant tous invités à partager un apéritif à l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle. Je me réjouis de vous rencontrer à cette occasion.

Pour les députés, je vous donne rendez-vous demain matin à 08 h 30. La séance est levée.

—  
- La séance est levée à 12 heures.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Samuel JODRY, secrétaire parlementaire**

—